

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA SANTE

Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB)

Document de  
Mise en Oeuvre de la  
Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement  
PHA

Juillet 2006

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	5
I. Objectifs .....	5
1.1. Objectif de développement .....	5
1.2. Objectifs immédiats .....	5
II. Résultats .....	6
III. Le processus de PHA.....	6
IV. Les acteurs de la mise en œuvre de la PHA.....	6
4.1. Les acteurs directs .....	7
4.1.1. La Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB)	7
4.1.2. Les responsables des Divisions HAB.....	7
4.1.3. Les communes .....	7
4.1.4. Les agents d'hygiène (AH).....	8
4.1.5. Les animateurs d'ONG.....	9
4.1.6. Les relais communautaires .....	9
4.1.7. Les maçons .....	10
4.2. Les autres acteurs.....	10
4.2.1. Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'eau.....	10
4.2.2. Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire .....	10
V. Assainissement Institutionnel et public.....	12
5.1 La procédure .....	12
5.2. Construction des latrines institutionnelles .....	13
5.2.1. Option technologique.....	13
5.2.2. Passation de marché.....	13
5.3. Formations en cascade .....	14
5.3.1. Dans le milieu scolaire .....	14
5.3.2. Dans les centres de santé.....	15
5.3.3. Sur les lieux publics .....	15
VI. Assainissement familial.....	16
6. 1. La problématique de la PHA en milieu familiale .....	17
6. 2. Susciter la demande .....	17
6. 3. Construction des latrines familiales .....	19
6.3.1. Option technologique .....	19
6.3.2. Passation de marché .....	19
6.4. Formations.....	20
6.4.1. Formation des formateurs dans le contexte de l'assainissement familial.....	20
6.4.2. Formation des maçons locaux .....	20
VII. Campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base	23
7.1. Les grandes orientations de la campagne .....	23

7.2. Analyse de la situation : Sondage initial.....	23
7.3. Analyse de la réponse : Sondage final .....	24
7.3. Déroulement des étapes de l'IEC .....	24
7.4. L'intégration du genre dans le déroulement de la PHA : .....	27
VIII. Suivi et évaluation du processus de PHA.....	27
8.1. Le système de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du processus de PHA.....	27
8.2. Les outils du suivi et évaluation .....	30
IX. Evaluation.....	32
9.1. Echantillonnage .....	32
9.2. Critères d'évaluation .....	32
9.2.1. Au niveau des ménages .....	32
9.2.2. Au niveau des points d'eau .....	33
9.3. Indicateurs de suivi .....	33
X. Documents et outils nécessaires à la mise en œuvre de la PHA ...	35
Annexe 1 : Fiche de compte-rendu d'une séance d'animation .....	36
Annexe 2 : Eléments d'information sur la PHA.....	38
Annexe 3 : Fiche de compte-rendu de la formation des relais communautaires.....	42
Annexe 4 : Programme d'activités prévisionnel.....	45
Annexe 5 : Fiche récapitulative du sondage.....	47
Annexe 6 : Fiche de supervision des VAD .....	52
Annexe 7 : Fiche récapitulative des activités menées par les RC dans le cadre du programme PHA.....	55
Annexe 8 : Fiche de suivi des maçons .....	57
Annexe 9 : Fiche de supervision des agents d'hygiène et des animateurs .....	59
Annexe 10 : Canevas du rapport mensuel des superviseurs.....	64
Annexe 11 : Fiche de sondage.....	68
Annexe 12 : Fiche d'état d'avancement des demandes .....	75

**ABREVIATIONS**

<b>DHAB</b>	<b>D</b> irection de l' <b>H</b> ygène et de l' <b>A</b> ssainissement de <b>B</b> ase
<b>PADEAR</b>	<b>P</b> rojet d' <b>A</b> ssistance au <b>D</b> éveloppement au secteur de l'alimentation en <b>E</b> au et de l' <b>A</b> ssainissement en milieu <b>R</b> ural
<b>PEM</b>	<b>P</b> oint d' <b>E</b> au <b>M</b> oderne
<b>PHA</b>	<b>P</b> romotion de l' <b>H</b> ygène et de l' <b>A</b> ssainissement
<b>RC</b>	<b>R</b> elais <b>C</b> ommunautaire
<b>C/DDC</b>	<b>C</b> hef de la <b>D</b> ivision <b>D</b> éveloppement <b>C</b> ommunautaire
<b>RIEC</b>	<b>R</b> esponsable <b>I</b> nformation – <b>E</b> ducation - <b>C</b> ommunication
<b>SARAR</b>	<b>S</b> elf-esteem (confiance en soi), <b>A</b> ssociative strength (force associative), <b>R</b> essource fulness (ingéniosité), <b>A</b> ction planning (planification de l'action), <b>R</b> esponsability (responsabilité)
<b>SGPE</b>	<b>S</b> tructure de <b>G</b> estion du <b>P</b> oint d' <b>E</b> au
<b>Div HAB</b>	<b>D</b> ivision d' <b>H</b> ygène et d' <b>A</b> ssainissement de <b>B</b> ase
<b>SIS</b>	<b>S</b> tructure d' <b>I</b> ntermédiation <b>S</b> ociale
<b>SH</b>	<b>S</b> ervice de l' <b>H</b> ydraulique
<b>VAD</b>	<b>V</b> isite <b>A</b> Domicile
<b>DGH</b>	<b>D</b> irection <b>G</b> énérale de l' <b>H</b> ydraulique
<b>DEP</b>	<b>D</b> irection de l' <b>E</b> nseignement <b>P</b> rimaire
<b>MEPS</b>	<b>M</b> inistère des <b>E</b> nseignement <b>P</b> rimaire et <b>S</b> econdaire

## Introduction

Le processus de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) est une approche d'intervention en matière d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement de base au Bénin.

**A**u préalable, l'outil PHA, en tant qu'approche, a été expérimenté dans les départements de l'Atlantique, du Zou et des collines suite à une étude socio-comportementale réalisée par la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) en mars 2002 dans 9 villages des départements de l'Atlantique, du Zou et des Collines pour appréhender les pratiques endogènes à promouvoir, les contraintes et les facteurs susceptibles d'induire chez les populations concernées un changement positif de comportement.

Il est ressorti de l'étude que des mesures d'hygiène de base concernant la qualité hygiénique de l'eau de boisson ne sont pas respectées dans les ménages enquêtés. Il a été aussi constaté que les populations connaissent, pour la plupart, les risques pour la santé de certains comportements ; cependant, très peu de gens adoptent un comportement favorable à l'hygiène et l'assainissement. Par ailleurs, la plupart des ménages sont disposés à la construction et à l'utilisation de latrines mais sont souvent confrontés à l'absence ou à l'insuffisance d'informations concernant l'existence de solutions alternatives adaptées et leurs coûts.

**C**onçue à partir des expériences telles que le projet Composante sanitaire (KFW/SBEE/IGIP), le Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau et de l'Assainissement en milieu Rural (PADEAR, IDA/DANIDA/GTZ/DH), etc., l'approche de PHA est destinée à mettre en œuvre certains aspects du Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB) en milieu rural et péri urbain sur l'ensemble du territoire national.

## I. Objectifs

### 1.1. Objectif de développement

Améliorer de façon durable les conditions d'hygiène et d'assainissement de base des populations dans les zones rurales et semi urbaines.

### 1.2. Objectifs immédiats

Accroître le taux de couverture en latrines familiales, institutionnelles et publiques.  
Contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi urbaines des zones couvertes.

## II. Résultats

Une mise en œuvre logique de la PHA permettra d'aboutir aux résultats principaux ci-après :

- ❁ Les points d'eau et leurs alentours sont bien entretenus
- ❁ les points d'eau modernes sont utilisés en toute saison et les alentours sont bien entretenus.
- ❁ les ménages des localités touchées par le programme PHA ont amélioré leurs pratiques d'hygiène en matière de transport, de stockage et de consommation d'eau potable.
- ❁ 20% des concessions touchés par la PHA ont construit des latrines,
- ❁ tous les membres des ménages ayant de latrines les utilisent et les entretiennent.
- ❁ la population se lave les mains à l'eau et au savon avant de manger et après tout contact avec les selles.
- ❁ les ménages ont aménagé des puits perdus et les utilisent.
- ❁ les écoles et les lieux publics sont équipés d'ouvrages d'assainissement de base bien utilisés et entretenus

## III. Le processus de PHA

La stratégie de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de base (PHA) cible en particulier les ménages, les jeunes (enfants et adolescents) surtout au niveau des écoles, les communautés à la base à travers l'action des municipalités, des élus locaux et des agents d'hygiène. La PHA développe une stratégie de marketing social de construction de latrines dans les ménages, les écoles, les formations sanitaires et les lieux publics. Elle constitue également un outil de promotion de l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement de base en milieu rural.

Pour garantir sa pérennité, la démarche de PHA est assumée par la municipalité à travers les services techniques de la mairie et elle est exécutée par des volontaires sociaux que sont les relais communautaires sous la supervision des services déconcentrés de la DHAB, en l'occurrence les agents d'hygiène.

Ainsi, la démarche de PHA est une approche participative communautaire de marketing social de construction de latrines et d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement.

## IV. Les acteurs de la mise en œuvre de la PHA

La mise en œuvre du processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement exige que les acteurs aient des rôles et tâches bien définis avec des attributions bien précises.

## 4.1. Les acteurs directs

### 4.1.1. La Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB)

**L**a DHAB est la structure nationale chargée de la définition et de l'application de, (i) la politique nationale d'hygiène et d'assainissement de base, (ii) le programme national d'hygiène et d'assainissement de base. En cette qualité, elle est responsable, au niveau national, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base.

### 4.1.2. Les responsables des Divisions HAB

**L**es Divisions HAB sont des démembrements de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) au niveau départemental. Elles sont chargées, entre autres, de promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base de concert avec les municipalités et les élus locaux dans l'ensemble des communes de leurs départements.

Dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, les responsables de la Division HAB ont pour tâches de :

- Former les agents d'hygiène et les animateurs (trices)
- Superviser la formation des relais communautaires
- Elaborer un programme prévisionnel (mensuel) précisant notamment les activités de suivi des agents d'hygiène ou des animateurs (trices)
- Suivre 1 fois par mois chaque agent d'hygiène ou animateur dans ses activités d'animation ou de suivi des relais communautaires et des maçons
- Tenir une réunion mensuelle avec les agents d'hygiène et les animateurs (trices) afin de faire le bilan des activités, planifier les activités, discuter des difficultés, échanger les expériences et les informations
- Elaborer un rapport mensuel d'avancement du programme PHA
- Réceptionner et traiter les demandes des latrines institutionnelles
- Participer à la passation des marchés de ces latrines.
- Appuyer les communes dans l'établissement des latrines institutionnelles

### 4.1.3. Les communes

Depuis 1999, existe au Bénin un cadre institutionnel (loi N° 97-029 du 15 janvier 1999) qui confère aux communes la responsabilité de l'approvisionnement des populations en eau potable ainsi que celle de la promotion et de la gestion de l'hygiène et de l'assainissement de base. Bref, au regard de la loi, désormais, les communes sont maîtres d'ouvrage de l'approvisionnement de leurs populations en eau potable, de la de la promotion et de la gestion de l'hygiène et de l'assainissement de base de leur territoire.

Par ailleurs, la PHA étant une approche participative communautaire de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, sa pérennisation exige l'implication inéluctable des structures administratives et politiques locales, d'où le rôle pivot des

municipalités dans sa mise en œuvre. Les communes sont un des acteurs clé de la PH, voir l'acteur principal. Pour cela, il est nécessaire que chaque commune établisse un plan d'assainissement pour se donner une vision, un programme et un budget.

De façon concrète, les communes ont pour tâches :

- ◆ D'informer et de sensibiliser les communautés sur les activités de la composante ;
- ◆ Constituer un bon véhicule de transmission des informations sur les activités de la composante ;
- ◆ Consolider l'étroite collaboration qui doit exister entre le client, le relais communautaire et le maçon.
- ◆ Sélectionner les demandes de latrines institutionnelles conformément aux priorités du plan de développement communal ;
- ◆ Réceptionner les ouvrages ;
- ◆ Veiller au bon usage des ouvrages;
- ◆ Développer une bonne collaboration avec les agents d'hygiène et les formations sanitaires pour une exécution efficace des activités.
- ◆ Garantir la pérennité du processus
- ◆ S'appropriier progressivement la maîtrise d'ouvrage de construction des latrines et de l'assainissement

#### 4.1.4. Les agents d'hygiène (AH)

**L**es agents d'hygiène sont des fonctionnaires du ministère de la santé publique. Au plan communal ou départemental, ils travaillent sous la tutelle administrative de la Direction Départementale de Santé et sous la tutelle technique de la Division HAB et des formations sanitaires.

Dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, les agents d'hygiène ont pour tâche de :

- ◆ Organiser et assurer la formation et le recyclage des relais communautaires
- ◆ Tenir des séances d'animation dans les localités (à titre indicatif : 2 x 5 séances par localité)
- ◆ Elaborer un programme prévisionnel mensuel prenant en compte, (a) les séances d'animation qu'ils ont à tenir, (b) le suivi des relais communautaires et des maçons
- ◆ Suivre une fois par mois durant toute la durée du programme les relais communautaires de 10 localités, dont ils sont chargés, afin de les appuyer dans les nouvelles activités et résoudre si possible les problèmes rencontrés sur le terrain
- ◆ Assister aux réunions mensuelles avec les responsables de la commune autour de la question d'hygiène et d'assainissement
- ◆ Organiser avec les maçons et les relais communautaires des séances bimensuelles d'évaluation de l'état d'avancement de la demande et de la construction des latrines privées non subventionnées
- ◆ Participer à l'évaluation des activités dans chacune des localités concernées
- ◆ Participer à la réunion mensuelle regroupant tous les agents d'hygiène et tous les animateurs

#### 4.1.5. Les animateurs d'ONG

**L**es animateurs sont recrutés par les ONG partenaires de la Direction de l'Hydraulique. Ils interviennent essentiellement dans les localités où il n'existe pas encore un point d'eau. Ils seront formés par les divisions HAB sur l'hygiène autour de l'eau et l'assainissement de base. Les deux acteurs de terrain – animateur et agent d'hygiène - travailleront en tandem dans les localités.

#### 4.1.6. Les relais communautaires

**L**es relais communautaires sont reconnus par le Ministère de la Santé Publique, au sein du service de santé communautaire en tant qu'acteurs participant à l'amélioration des conditions socio-sanitaires de leurs communautés. Dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, les relais ont un rôle de cheville ouvrière au plan local : ils sont les acteurs clés de l'ensemble des actions et activités de communication pour le changement de comportement en matière d'hygiène et de l'assainissement de base. Ils contribuent au marketing social de construction des latrines familiales et à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base.

Contrairement aux agents d'hygiène, les relais communautaires ne sont ni salariés, ni fonctionnaires, ce sont des volontaires sociaux qui contribuent au développement de leurs communautés. ***Ils sont nécessairement identifiés et proposés par la population.***

De ce fait, les relais communautaires constituent les acteurs essentiels de la pérennité de la PHA.

A ce titre, ils auront à consacrer en moyenne 2 demi-journées de travail par semaine durant environ 18 mois de chaque cycle de PHA, pour :

- Participer aux réunions d'information à l'échelle de la localité
- Réaliser le sondage initial dans les ménages devant permettre de faire l'état des lieux
- Aller dans les concessions de la localité au moins 6 fois (à titre indicatif) pour diffuser les messages à l'aide des outils pédagogiques et vérifier les engagements. A partir de la seconde visite, les relais communautaires pourront introduire le maçon, qui continuera à son tour prendre contact avec les ménages jusqu'à la réalisation de la latrines familiale.
- Participer aux réunions « genre et développement » animées par les animateurs ou les agents d'hygiène
- Réaliser le sondage final dans les ménages échantillon du sondage initial pour une évaluation de l'impact de la campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.
- Participer aux réunions de restitution à l'échelle de la localité
- Réaliser et tenir à jour le plan de quartier
- Recenser les commandes de construction des latrines privées et des puits perdus et les transmettre aux maçons pour exécution.
- Faciliter le dialogue entre les maçons et leurs clients.

#### 4.1.7. Les maçons

Contrairement à certaines expériences du passé, les artisans devant intervenir pour la construction des ouvrages socio-sanitaires doivent être des locaux résidents. L'objectif de cette exigence est multiple : (i) transférer et développer au plan local le savoir-faire (technologie) de construction des ouvrages sanitaires, (ii) minorer au maximum le coût de revient des ouvrages, (iii) favoriser la pérennité du processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base par une participation communautaire active. L'utilisation des maçons locaux favorise l'appropriation de la PHA.

- Les maçons négocient le prix directement avec les ménages selon les tâches demandées. Le ménage pourrait aussi effectuer certains travaux lui-même.
- Ils assurent le marketing et la vente de services aux clients/partenaires.
- Les maçons travaillent en tandem avec les relais communautaires pour la promotion et la réalisation des latrines familiales et des puits perdus.

### 4.2. Les autres acteurs

L'approche PHA étant non seulement une approche participative communautaire, mais aussi une démarche multisectorielle, sa mise en œuvre implique des secteurs comme ceux de l'hydraulique villageoise et de l'enseignement primaire et secondaire. Le premier, avec son programme eau est aussi directement concerné par l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement de base afin que l'eau, généralement définie comme source de vie, ne devienne source de maladies du fait de manque d'hygiène et d'assainissement de base. Le second, parce qu'il assure la formation des enfants et des adolescents dans les écoles primaires et secondaires constituant ainsi un canal puissant de l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement de base.

#### 4.2.1. Le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau

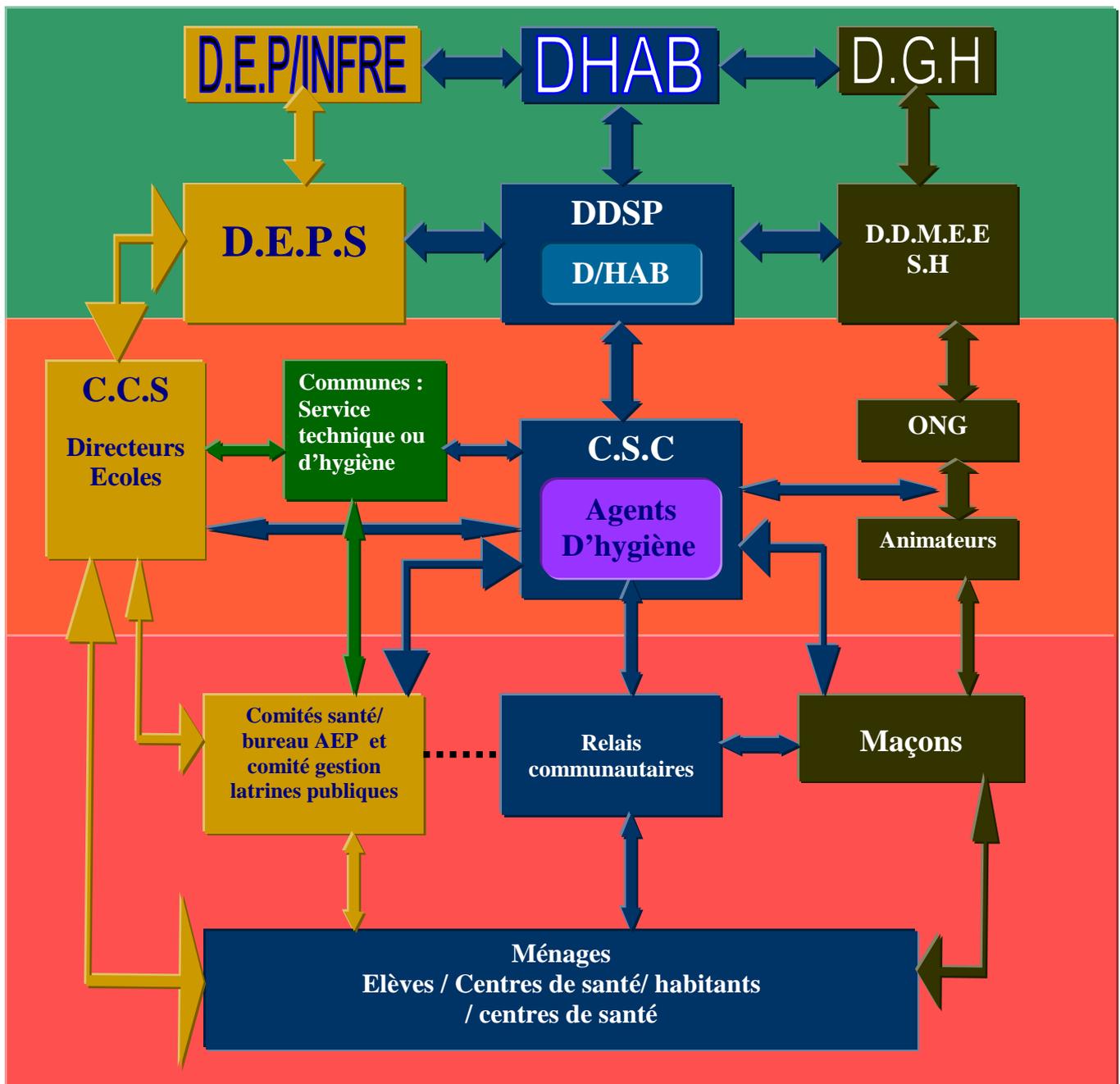
La Direction Générale de l'Hydraulique et les Services Départementaux de l'Hydraulique appuient les communes dans leurs rôles de garantir l'approvisionnement en eau potable aux populations. Dans ce cadre, l'hygiène de l'eau (puisage, transport, stockage et utilisation), l'entretien des points d'eau font partie intégrante des actions et activités des différents programmes eau sous tutelle. Aussi, la Direction Générale de l'Hydraulique et les Services Départementaux de l'Hydraulique sont-ils étroitement associés au processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base. C'est ainsi que le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau est un acteur associé de la mise en œuvre de la PHA.

#### 4.2.2. Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire

Les prérogatives institutionnelles et pédagogiques du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire l'installent d'emblée au cœur du dispositif de la PHA : la formation des enfants et des adolescents à l'hygiène et à l'assainissement de base constitue un excellent moyen de promotion de l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les ménages et la communauté. Par conséquent, il

existe une collaboration nécessaire entre la DHAB et la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) au niveau central et entre les divisions HAB et les Directions Départementales de l'Enseignement Primaire et Secondaire (DDEPS), au niveau départemental, pour l'élaboration de matériels didactiques et leur utilisation dans les écoles et collèges.

Les liens entre les différents acteurs aux triple niveau central, départemental et communal se présente comme suit :



## V. Assainissement Institutionnel et public

### Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics

**L**e processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement est une démarche à la fois participative et multisectorielle tant dans sa mise en œuvre que dans les réalisations. Ainsi, la PHA se développe – t-elle également au niveau des institutions telles les écoles, les formations sanitaires et certains lieux publics comme les gares routières, les marchés, etc. où se concentrent des gens. En ce qui concerne les latrines institutionnelles, elles ne sont construites que dans les localités qui disposent déjà d'un point d'eau ou dans une localité où le programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEP) est en cours de réalisation.

#### 5.1 La procédure

Que ce soit au niveau des écoles, des formations sanitaires ou de certaines structures communautaires publiques, il y a une procédure à suivre pour être sélectionné et avoir le droit à un ouvrage d'assainissement, en l'occurrence des latrines dites institutionnelles. Cette procédure est appelée, approche par la demande.

**L'approche par la demande se déroule en cinq étapes :**

1. L'institution (école, centre de santé ou gare routière) adresse une demande au maire de la commune.
2. Dans un délai bref, le Maire de la commune transmet la demande à la DDS ou à la zone sanitaire à l'attention de la Division Hygiène et Assainissement ou du coordonnateur volet assainissement pour enregistrement.
3. L'étude et l'approbation des demandes d'une même commune sont faites par un comité communal présidé par le maire (c'est ce même comité communal qui procède à la passation des marchés de travaux).
4. Dès que la demande est favorablement évaluée, un agent d'hygiène ou un animateur d'ONG réalise (i) l'étude du milieu scolaire concerné et, (ii) le montage du dossier communautaire en relation avec l'école.
5. Dès lors, l'école dynamise son comité de santé qui sera chargé de (a) développer le processus de promotion de l'hygiène dans le milieu scolaire, (b) de suivre l'utilisation et l'entretien des latrines ainsi que les pratiques d'hygiène à promouvoir dans l'école.

La réalisation de l'ouvrage est aussi conditionnée par une participation en nature de l'institution demandeuse. Cette contribution se manifeste en nature ou en espèce.

Elle consiste à :

-  Procéder à la fouille
-  Mettre à la disposition du maçon l'eau nécessaire à la réalisation de l'ouvrage
-  Fournir tout le sable nécessaire à la réalisation de l'ouvrage

## 5.2. Construction des latrines institutionnelles

### 5.2.1. Option technologique

**L**es latrines institutionnelles (dans les écoles, les centres de santé, les marchés, les gares routières, les mosquées,...) sont des latrines VIP<sup>1</sup> à fosse alternante construite en briques de mortier de ciment et de sable selon des plans standard de la DHAB avec des dalles coulées in situ en béton armé. Les latrines sont implantées en blocs de deux à six cabines avec des portes métalliques peintes qui s'ouvrent en direction extérieure afin de laisser plus d'espace à l'intérieur de la cabine. Chaque cabine a deux trous de défécation qui mènent à deux fosses séparées; un trou est fermé en attendant que la fosse utilisée soit pleine. La première fosse pleine n'est vidangée qu'au moment où la deuxième est remplie. Mais elle peut-être aussi vidangée après au moins deux ans, c'est-à-dire une fois que le contenu s'est décomposé et est devenu non pathogène. La vidange se fait à travers les dalles amovibles situées derrière les cabines. La vidange des latrines VIP à fosse alternante ne nécessite pas l'intervention des camions spiros, elle se fait manuellement<sup>2</sup> et le produit peut-être utilisé dans les champs comme fertilisants agricoles.

Les murs des latrines sont peints à l'intérieur et à l'extérieur pour combattre la prolifération des agents pathogènes.

Les options technologiques et la passation du marché au niveau des centres de santé seront les mêmes qu'au niveau des latrines scolaires. Toutefois, le dimensionnement des latrines tiendra compte du nombre d'usagers actuels et futurs de ces centres.

La construction des latrines scolaires pourra prévoir les blocs des filles et blocs des garçons, éloignés l'un de l'autre pour permettre aux filles d'avoir un lieu privé où les garçons n'ont pas le droit d'accès. Ceci dépendra de la décision de chaque école.

### 5.2.2. Passation de marché

**L**a construction des latrines institutionnelles suit la procédure de passation des marchés publics. Un ou plusieurs lots de marché sont constitués si le nombre de demandes remplissant les critères de réalisation le justifie.

La passation de marchés implique les acteurs ci –après :

-  Le ministère de la santé publique.
-  Le ministère en charge de l'alimentation en eau potable
-  Le ministère des finances et de l'économie

<sup>1</sup> Latrines VIP : Ventilated Impoved Pit (latrines améliorées à fosses ventilées)

<sup>2</sup> Des analyses bactériologiques effectuées après deux ans de minéralisation du produit de vidange ont montré qu'il ne contient plus de germes pathogènes

Les Mairies concernées par le marché à lancer.

Par le passé, les marchés étaient conclus entre l'entreprise et la DDSP à travers la Division HAB. Mais dans le cadre de la PHA, les marchés de construction des ouvrages institutionnels seront étudiés et attribués au niveau du Comité Communal d'Hygiène et d'Assainissement de Base (CCHAB). A cet effet, l'appui technique des divisions HAB doit être sollicité pour l'élaboration des TDR et des contrats d'affermage.

Cependant, lorsque le nombre d'ouvrages à réaliser, donc le coût des ouvrages ne justifie pas le lancement d'un appel d'offre, une consultation restreinte pourra être envisagée. Pour cela, un choix sera fait par le CCHAB parmi les maçons locaux formés et remplissant les critères suivants :

- Etre de bonne moralité
- Avoir réalisé plusieurs (au moins 05) latrines familiales non subventionnées.

### 5.3. Formations en cascade

Le processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base ne se limite pas à la construction des ouvrages d'assainissement, car les ouvrages seuls ne suffisent pas pour promouvoir l'hygiène et l'assainissement. Hormis donc la construction des ouvrages, il est procédé, dans les institutions concernées, à la formations des différents responsables chargés de la gestion de leur utilisation, surtout ceux qui ont à charge la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base. Ces formations se déroulent à divers niveaux. On parle alors de formation en cascade.

#### 5.3.1. Dans le milieu scolaire

Le personnel de la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) en collaboration avec la DHAB formera les Inspecteurs scolaires (au niveau communal) et les conseillers pédagogiques. Ceux-ci formeront les enseignants du CE2 et des CM afin qu'ils soient à même d'utiliser dans leurs cours le matériel didactique approprié mis à leur disposition. Les directeurs des écoles seront responsables pour la formation des enseignants.

#### Les comités de santé

Un comité de santé est installé dans chacune des écoles concernées. Composé de onze membres dont le directeur de l'école, un enseignant et des élèves, le comité de santé de l'école est la cellule chargée de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire. Il est responsable du suivi de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement au sein de l'école. A cet effet, des fiches de suivi sur la construction et l'utilisation rationnelle des latrines sont mises à la disposition du comité de santé. Chaque classe dispose également de son comité de santé composé de 3 élèves ayant chacun des tâches précises.

Les comités reçoivent une formation assurée par les agents d'hygiène, les animateurs d'ONG et le responsable d'IEC des divisions HAB.

**L**a formation porte sur l'utilisation rationnelle des latrines ainsi que leur entretien hygiénique. Les principes d'accessibilité des latrines et des accessoires indispensables à leur utilisation (pour la toilette anale) sont discutés ainsi que les modalités de fourniture de l'eau et du savon pour le lavage des mains après leur utilisation. Les modalités et la périodicité de désinfection, de nettoyage et de vidange des latrines sont établies au cours de la formation.

Les activités de promotion de l'hygiène en milieu scolaire s'inscrivent dans l'enseignement du Champ de Formation « Éducation Scientifique et technologique » pour les classes de CE2 et CM. A ces niveaux, les élèves ont suffisamment de connaissances pour recevoir de l'enseignement sur la santé et des messages d'hygiène sur la nutrition, l'hygiène corporelle, l'environnement, etc.

### 5.3.2. Dans les centres de santé

**L**es activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base qui se dérouleront dans les centres de santé sont comparables à celles des écoles. Y seront formés les responsables des centres de santé, les aides soignantes et les agents d'entretien.

Les responsables des centres de santé sont responsables pour le suivi de la promotion de l'hygiène au sein du centre de santé. Les modalités de ce suivi sont établies lors de la formation.

### 5.3.3. Sur les lieux publics

#### 5.3.3.1. Problématique de la gestion et de l'entretien des ouvrages sociaux d'assainissement publics

**L**a gestion et l'entretien des ouvrages d'assainissement publics, que ce soit au marché, sur les gares routières et à d'autres lieux publics, posent souvent des problèmes particuliers. Le premier problème rencontré est que personne ne s'estime responsable de la gestion et de l'entretien de ces ouvrages. Le deuxième est relatif à la capacité organisationnelle des gestionnaires potentiels qui, soit s'approprient les ressources générées par cette gestion ou les dilapident par la négligence et/ou l'incapacité. Le troisième problème est le manque de contrôle périodique ou même d'évaluation programmée : les structures de gestion travaillent sans la contrainte d'obligation de résultat.

L'expérience a montré que les ouvrages d'assainissement publics ne sont plus ou moins bien gérés que dans des conditions précises :

-  La gestion des ouvrages doit être confiée à une personne physique qui assure également leur entretien.
-  La gérance sera établie sur la base d'un contrat dûment signé avec l'autorité municipale dorénavant propriétaire des ouvrages.

- ✚ Tout usager des ouvrages devra payer une somme dont le montant est défini de commun accord avec l'autorité communale.

### 5.3.3.2. Formation de l'unité de gestion des ouvrages d'assainissement publics

Quelque soit le profil de l'unité de gestion des ouvrages, il est indispensable qu'elle reçoive une formation adéquate afin de bien cerner les spécificités de la gestion d'ouvrages d'assainissement publics.

**L**a formation portera sur l'utilisation rationnelle des latrines ainsi que leur entretien hygiénique. Les principes d'accessibilité des latrines et des accessoires indispensables à son utilisation (pour la toilette anale) seront discutés ainsi que les modalités de fourniture de l'eau et du savon pour le lavage des mains après son utilisation. Les modalités et la périodicité de la désinfection, du nettoyage des ouvrages seront établies et la fréquence de la vidange des latrines définie.

La commune est responsable pour le suivi de la promotion de l'hygiène au niveau des latrines des lieux publics.

La promotion de l'utilisation hygiénique dans les lieux publics se fera à travers :

Le déroulement de messages de communication sociale pour le changement de comportement par les techniciens des Mairies chargés de l'hygiène et de l'assainissement avec les agents d'hygiène. Ces messages portent sur l'utilisation correcte d'une latrine, le nettoyage anal et le lavage des mains après utilisation des latrines.

La pose d'affiches et autres images sur les latrines des lieux publics portant sur les mêmes thèmes contribuera à focaliser l'attention sur le sujet.

## VI. Assainissement familial

**L**a démarche de mise en œuvre du processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au niveau familial est différente de celle développée dans le cas de l'assainissement institutionnel. Dans le cas de l'assainissement familial, il n'y a pas de comité de santé, il y a le ménage, la concession et ceux qui l'habitent. En outre, les ouvrages promus ne sont pas subventionnés. Aussi, l'approche est-elle différente. On peut résumer les spécificités du processus au niveau familial ainsi qu'il suit :

- ✚ susciter par la sensibilisation, les ménages à admettre la nécessité de disposer d'ouvrages d'assainissement à domicile ;
- ✚ convaincre les ménages à assumer entièrement le financement de la construction des ouvrages ;
- ✚ faire en sorte que tous les membres du ménage utilisent et entretiennent correctement les latrines ;
- ✚ amener les ménages à évacuer les ordures ménagères et les eaux usées

## 6. 1. La problématique de la PHA en milieu familiale

**C**omment amener les ménages à admettre la nécessité de disposer d'ouvrages d'assainissement à domicile, en l'occurrence des latrines et les puits perdus et d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène ? C'est toute la problématique de la PHA qui est une approche participative communautaire pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au niveau domestique. Ici, dans le cas de l'assainissement familial, la demande de construction des latrines familiales doit être suscitée. Cette différence d'approche dénote de la différence des situations ou de la spécificité de chaque situation. Les familles ont besoin de comprendre, entre autres choses :

- Le péril hydro-fécal
- La nécessité et les avantages de la construction, de l'utilisation et surtout de l'entretien correct des latrines
- L'avantage d'avoir des latrines
- Le coût particulièrement adapté des latrines proposées
- Les étapes de construction

## 6. 2. Susciter la demande

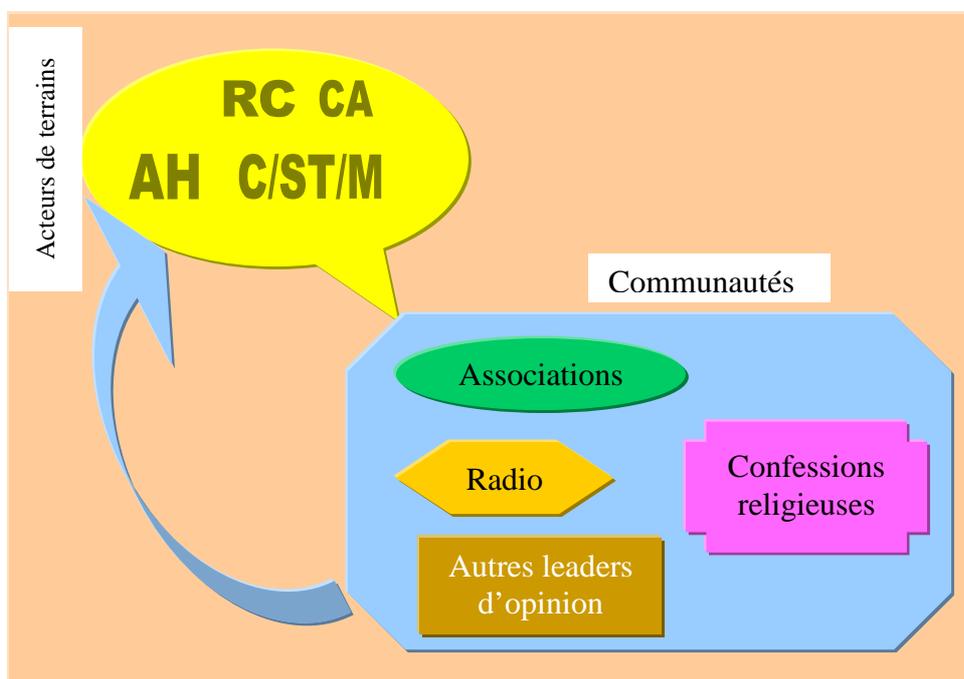
Susciter la demande au niveau des familles, c'est l'autre tâche essentielle à laquelle s'attèlent les acteurs de terrain que sont les relais communautaires, les Agents d'hygiène, les animateurs d'ONG, les responsables de l'hygiène et de l'assainissement des Divisions HAB et/ou des communes. Ces différents acteurs iront dans les quartiers/villages et rendront visite aux ménages de façon répétée afin de toucher toutes les personnes notamment les femmes qui s'expriment habituellement plus facilement devant un comité réduit. Cette méthode permet d'étudier en profondeur la situation de chaque ménage : ses choix, sa motivation, sa capacité de paiement.

Des réunions sont envisagées, d'une part avec les hommes, d'autre part avec les femmes des localités ciblées pour échanger sur les contraintes liées aux pratiques préconisées. La communication sociale pourrait être renforcée par le témoignage des personnes qui ont déjà acquis de latrines et observent des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement.

Les Agents d'Hygiène et/ou les animateurs d'ONG, en collaboration avec les Relais Communautaires et le Service technique de la Mairie soutenus par les chefs d'arrondissement et les Chefs de village animeront des réunions de quartiers. A ces réunions seront expressément invités les membres des bureaux des Associations de développement, des associations de jeunes, de femmes, de producteurs, les responsables des diverses confessions religieuses et certaines personnalités locales. Un accent particulier sera mis sur la présence des femmes qui sont les premiers concernés par les problèmes d'hygiène et d'assainissement dans les ménages. La radio locale y sera conviée pour relayer et amplifier l'activité (*voir schéma ci-*

dessous). Ces séances de communication sociale pour le changement de comportement porteront essentiellement sur la nécessité pour les ménages de disposer de latrines, de puits perdus et d'adopter des comportements favorables à l'hygiène et l'assainissement de base. Les participants à la réunions, en l'occurrence les leaders d'opinions politiques et religieuses, les Chefs d'arrondissement seront amenés à prendre un engagement social solennel de sensibiliser les ménages à réaliser dans un délais rapide des latrines et des puits perdus. Ils s'engageront également à accompagner l'action des RC à promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base au sein des ménages et des concessions.

Ces réunions doivent se dérouler dans tous les quartiers et villages des localités concernées



**L**es maçons feront un travail de porte à porte pour susciter la demande. Parallèlement, des affiches, prospectus et tee-shirt seront distribués et les spots publicitaires diffusés. Des débats sur les radios de proximité seront organisés. D'autres actions promotionnelles pourront être initiées au niveau local (département, commune, localité) comme attribuer des primes aux meilleurs maçons et relais communautaires.

Lors du sondage final, les villages ayant construit beaucoup de latrines familiales seront encouragés par les responsables communaux. Toutes ces activités de l'agent d'hygiène/animateur, du relais communautaire et des maçons ainsi que la diffusion des spots seront **harmonisées et coordonnées pour obtenir un plus grand impact**. Il sera tenu compte des périodes de disponibilité de la population et de l'existence de liquidités financières dans les villages pour programmer les campagnes de promotion des latrines.

Les agents d'hygiène, les animateurs (trices) et les relais communautaires se compléteront pour renforcer la campagne de sensibilisation auprès des communautés afin que le maximum de ménages se décide à construire, utiliser au quotidien et entretenir des latrines. C'est pourquoi l'approche participative communautaire se révèle comme une alternative méthodologique adéquate.

La promotion des puits perdus suivra la même démarche que la promotion des latrines familiales. Elle se fera dans les villages où l'évacuation des eaux usées domestiques (essentiellement des douches et de cuisine ou résultant de la transformation des produits agricole,...) constitue un problème d'hygiène communautaire.

Dans les villages concernés par les eaux usées, la promotion des puits perdus se fera parallèlement à la promotion des latrines familiales.

## **6. 3. Construction des latrines familiales**

### **6.3.1. Option technologique**

**L**e marketing social des ouvrages d'assainissement propose plusieurs types de latrines aux familles en mettant en relief les avantages que chaque type présente sur le plan du coût, du confort, de l'utilisation. Mais étant donné que les latrines familiales ne sont pas subventionnées et que le processus de PHA se déroule en milieu rural, l'accent est surtout mis sur un type de latrines dont le coût est susceptible d'être accessible au plus grand nombre de ménages ruraux et dont l'utilisation n'est contraignante, ni sur le plan hygiénique, ni par rapport au contexte socio-culturel : la latrine à dalle Sanplat<sup>3</sup>.

Toutefois, tout ménage désireux de construire d'autres types de latrines peut le faire. Il jouira du même accompagnement tant que le modèle choisi fait parti de ceux proposés par la PHA.

### **6.3.2. Passation de marché**

Dans le cadre de l'assainissement familial, il n'y a pas de passation de marché, parce qu'il n'y a pas de marché. En effet, après la sensibilisation des ménages sur les types d'ouvrages et leur coût, ils sont mis en contact avec les maçons formés qui leur expliquent les modalités pour la construction. Le contrat se conclut directement entre le ménage et le maçon sous la supervision de l'agent d'hygiène et au su du comité communal d'Hygiène et d'Assainissement et de la Division HAB. dans la majorité des cas, le cachet ne dépasse pas 60 000FCFA.

---

<sup>3</sup> Latrines SANPLAT : il s'agit d'une latrine traditionnelle améliorée par une dalle circulaire de 130 cm de diamètre avec une épaisseur de 4 à 5 cm. La dalle SANPLAT est en béton non armé dosée 350Kg/m<sup>3</sup> de ciment. Elle dispose d'un trou de défécation, des repose-pied et d'un couvercle.

## 6.4. Formations

Dans le cas de l'assainissement institutionnel, il y a des formations de formateurs et des formations de comité de santé. Le contexte de réalisation de la PHA en milieu familial étant à la fois simple et exigeant, les formations se déroulent à un autre niveau :

- 1) ce sont les acteurs de mise en œuvre à la base qui sont formés comme formateurs : les Agents d'Hygiène (AH), les animateurs d'ONG,
- 2) les formateurs formés auront à former les relais communautaires et les maçons.

### 6.4.1. Formation des formateurs dans le contexte de l'assainissement familial

La formation des formateurs dans le contexte de l'assainissement familial concerne les Agents d'Hygiène, les animateurs (trices) d'ONG et les techniciens municipaux chargés de l'hygiène et de l'assainissement de base car ce sont eux qui développent, sur le terrain, le processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base. Le but de la formation est de les outiller techniquement pour :

- ▶ assurer efficacement la formation des Relais Communautaires (RC)
- ▶ transmettre correctement aux maçons la technologie (savoir-faire) appropriée à la construction des ouvrages sociaux d'assainissement.
- ▶ faire le suivi évaluation de l'ensemble des activités de PHA dans la commune.

De façon spécifique, l'AH bien formé, doit être en mesure, au terme de sa formation de :

- ◀ coordonner les activités des RC et des animateurs d'ONG
- ◀ Se tenir informé des actions concernant l'eau, l'hygiène et l'assainissement
- ◀ informer le technicien communal chargé de l'hygiène et l'assainissement, sur l'évolution de la situation de l'hygiène et de l'assainissement.
- ◀ Rédiger des rapports de synthèse des activités des RC

Des outils pédagogiques destinés à ces formations existent et sont mis à disposition.

### 6.4.2. Formation des maçons locaux

Les maçons reçoivent deux types de formation :

- ◀ une formation sur les techniques de construction des ouvrages socio-sanitaires promus par la DHAB ;
- ◀ une formation sur le marketing social des ouvrages.

#### 6.4.2.1. Formation des maçons locaux sur les techniques de construction des ouvrages socio sanitaires.

La formation des maçons locaux est assurée par les Divisions HAB avec l'appui des agents d'hygiène. Elle se déroule sur une durée de 3 à 4 jours. La formation se déroule à deux niveaux, théorique et pratique et est axée sur les thèmes suivants :

1. Choix du site
2. Implantation
3. Ceinture/soubassement
4. Exécution de la fosse
5. Fabrication des préfabriqués (dalle, briques)
6. Test de la dalle
7. Pose de la dalle
8. Confection de la superstructure
9. Confection du tertre
10. Construction d'un puits perdu

Malgré leurs expériences, les anciens maçons locaux reçoivent, eux aussi une formation de recyclage pour être de nouveau à niveau.

#### 6.4.2.2. Formation des maçons locaux sur le marketing social des ouvrages socio- sanitaires.

La formation porte sur l'établissement des devis et la négociation des prix ainsi que sur l'élaboration d'un chronogramme de construction des ouvrages d'assainissement de base. Des fiches de suivi sont transmises aux maçons afin de faciliter l'accès à l'information sur le nombre de latrines à construire et les lieux de réalisation des latrines et des ouvrages d'assainissement.

Il est aussi enseigné aux maçons de travailler en tandem avec les RC et les animateurs d'ONG.

#### 6.4.2.3. Formation des relais communautaires (RC)

Les RC sont au centre de la PHA, car tout repose sur leurs petites épaules. Responsable du processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au quotidien dans les ménages et sur le plan communautaire, les RC jouent un rôle déterminant dans la réussite de la démarche. Aussi, doivent-ils être suffisamment outillés et informés pour maîtriser leurs rôles et tâches.

**L**es RC sont formés essentiellement à la promotion de l'hygiène de l'assainissement de base et à la promotion des ouvrages d'assainissement dans leurs villages. C'est pourquoi le contenu de leur formation est axé sur :

- comment faire l'analyse de la situation de l'hygiène et de l'assainissement de leur milieu de travail,
- les techniques de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement de base,
- la démarche de promotion des ouvrages d'assainissement,

- l'accompagnement des maçons,
- l'évaluation des activités de mise en œuvre de la PHA.

Compte tenu du fait que les RC n'ont pas le même niveau d'instruction et que certains sont mêmes analphabètes, il est conçu à leur intention un matériel didactique approprié.

**Tableau n°1** : Résumé des principales activités à mener pour la promotion des latrines familiales

Susciter la demande	Accompagner la demande	Satisfaire la demande
Restituer le sondage initial	Visites à domicile (VAD)	Proposition de modèle de latrines
Information sur les latrines (réunion de quartier, médias, sketches, ...)	Mise en contact maçon et familles	Négociation des prix entre le ménage et le maçon
Publicités (médias, affiches, T.shirts, prospectus,	Conseil en financement	Elaboration d'un calendrier du maçon
Actions promotionnelles spécifiques à la localité	Ciblage spécifiques des demandeurs potentiels indécis et motivés (VAD) intensives, autres à trouver localement, ...)	Définition des engagements des ménages
Emissions radio animées par les villageois	Impliquer les comités de gestion des points d'eau et assainissement dans la démarche PHA pour renforcer l'assainissement local	Réalisation et suivi de la qualité par l'AH
Encouragement des villages avec beaucoup de latrines par les responsables locaux	Organiser des visites de chantiers pour les gens peu indécis pour accroître leur motivation	

## VII. Campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base

### 7.1. Les grandes orientations de la campagne

La PHA est un processus au cours de laquelle se succèdent d'intenses activités d'information et de sensibilisation dans tous les secteurs de la vie sociale du village et de façon spécifique, dans les ménages et certains lieux publics. Les thèmes abordés sont :

- La préservation de la qualité de l'eau de boisson (entretien du point d'eau, modalités pour une collecte et un transport hygiénique de l'eau, les modes de stockage de l'eau conformes à l'hygiène, les pratiques pour une consommation hygiénique de l'eau de boisson, les techniques de traitement des puits et citernes)
- La nécessité de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des latrines familiales
- L'hygiène du milieu
- L'hygiène alimentaire au sens de la protection et de la conservation des aliments
- Le lavage des mains à l'eau et au savon avant de manger et après le contact avec les selles et/ou les urines.
- La nécessité de disposer des ouvrages sanitaires d'évacuation des eaux usées domestiques (douches et cuisines).
- Le processus de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base dans un village s'étalera sur une période d'environ 18 mois selon le dynamisme des acteurs, l'engagement des élus locaux et l'accueil des ménages. Mais, encore faudrait-il avoir une idée plus ou moins précise de la situation à améliorer.

### 7.2. Analyse de la situation : Sondage initial

La PHA a pour but d'améliorer de façon durable les conditions d'hygiène et d'assainissement de base des populations dans les zones rurales et semi urbaines. Mais quelle est cette situation ? C'est l'objet du premier acte du processus de PHA : connaître, comprendre, diagnostiquer la situation des ménages et concession sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement de base. L'analyse de la situation se fait d'une manière participative, à partir d'une petite enquête appelée sondage initial. Le sondage initial – l'enquête de diagnostique - est réalisé par l'agent d'hygiène/animateurs et les RC et permet d'avoir une idée sur la situation de départ. Elle fournit surtout des éléments d'orientation des actions et activités à mener. Des fiches sont conçues et mises à disposition des RC. A partir de ces fiches, une globalisation des données sera effectuée par la Division HAB de chaque département. (cf fiches de suivi).

### 7.3. Analyse de la réponse : Sondage final

Au terme du processus, il est envisagé de procéder non pas seulement à une évaluation qui est une étape spécifique d'appréciation des activités, mais à une analyse de la réponse, c'est-à-dire une évaluation de l'impact de l'ensemble des actions et activités menées par rapport à la situation de départ dans les ménages, dans les concessions, dans les quartiers, au niveau de certaines institutions publiques. L'analyse de la réponse, dans le cadre de la PHA est aussi appelée sondage final étant donné qu'il ne s'agit pas d'une enquête systématique.

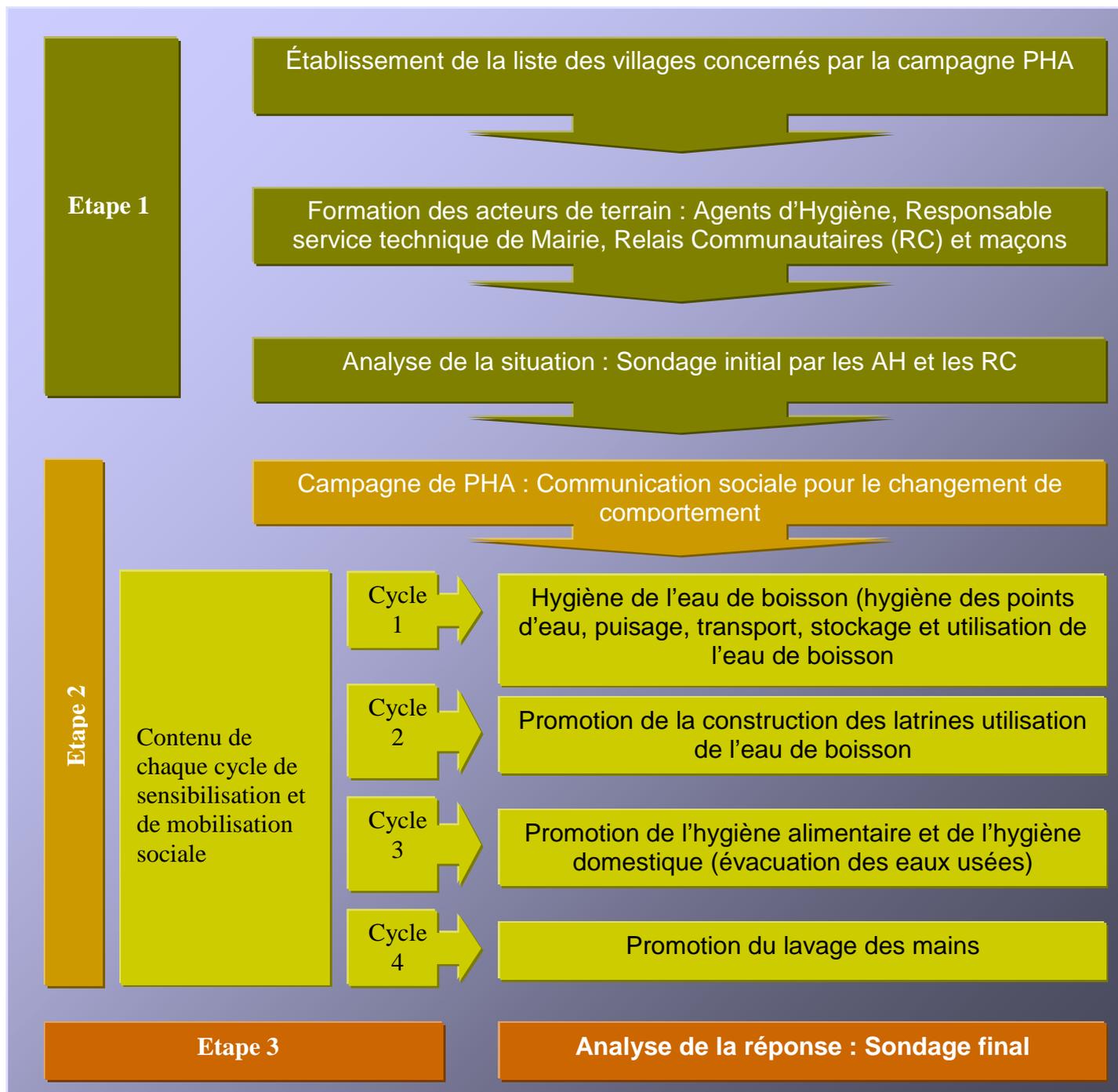
Le sondage final est la dernière activité qui sera menée par les relais communautaires avant la réunion de restitution. Compte tenu de son importance, il est nécessaire que les agents d'hygiène et les animateurs (trices) mènent cette activité avec les relais communautaires et récupèrent les fiches de sondage de chaque quartier puis globalisent les données au niveau d'une fiche récapitulative. (cf. fiche sondage en annexe ...). Par ailleurs, ils examineront les plans des localités pour compléter la fiche récapitulative des activités des relais communautaires (cf. fiche en [annexe 1](#)).

Mais entre le sondage initial et le sondage final, se déroule l'ensemble des activités de promotion d'hygiène et d'assainissement. Comment se déroulent-elles ; tous les axes du processus sont-ils respectés ? C'est ici qu'interviennent les activités de suivi et d'évaluation.

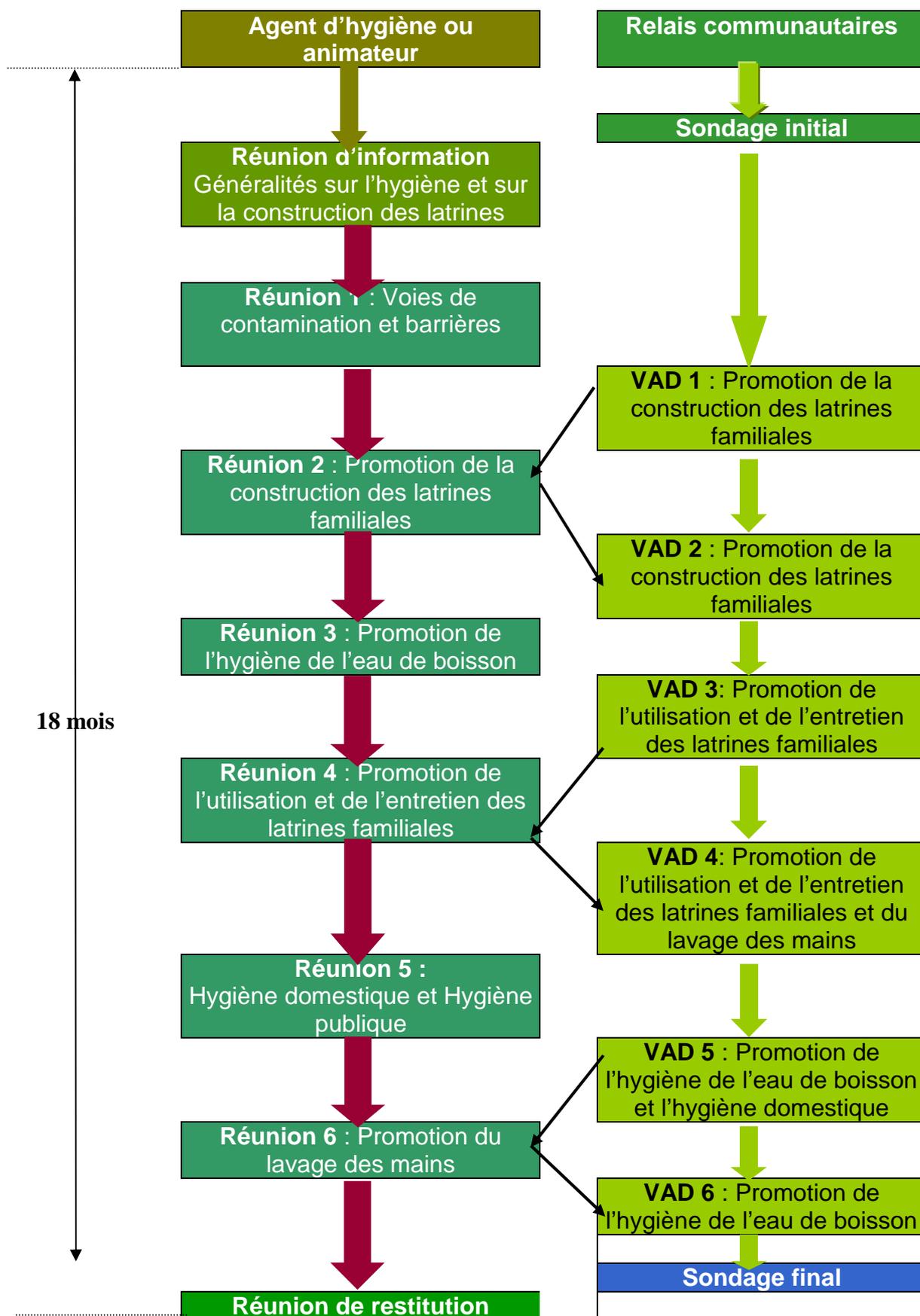
### 7.3. Déroulement des étapes de l'IEC

Les thèmes suscités seront abordés de manière chronologique et simultanée dans tous les villages retenus. Chaque thème correspondra à un cycle d'une durée de 3 à 6 mois au cours duquel les messages seront diffusés de manière intensive. Ainsi, l'intervention dans un village s'étalera sur une durée d'environ 18 mois. Le modèle présenté ci-après pourrait être adapté à la situation de chaque localité où se déroule la campagne de promotion.

# Les étapes du processus de PHA



N.B : Les cycles peuvent être intercalés selon la situation du terrain.

**Exemple de déroulement d'une campagne dans une localité**

Ce modèle est à titre indicatif. Le nombre de mois, de réunions et de visites à domiciles peut varier selon la réalité de chaque localité.

#### 7.4. L'intégration du genre dans le déroulement de la PHA :

En dehors de l'obligation de sélectionner un homme et une femme comme relais dans chaque localité, les responsables des divisions et les AH et animateurs **doivent veiller** à la place des femmes dans le processus.

Le déroulement de la PHA **doit intégrer** équitablement les femmes dans les différentes étapes du processus :

- au niveau des ménages, les femmes et les hommes sont concertés **de manière efficace**.
- lors de réunions d'information, les femmes peuvent être responsabilisées pour créer des sketches « à leurs façons » et les présenter lors des réunions de sensibilisation. Ceci les rendrait beaucoup plus actives.
- Au sein des comités de gestion, elles doivent avoir un rôle aussi important que les hommes

### VIII. Suivi et évaluation du processus de PHA

#### 8.1. Le système de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du processus de PHA.

**L**e suivi est un mécanisme d'appréciation de l'évolution des activités programmées. Il permet de rester dans le cadre du processus. Le suivi n'est pas uniquement un moyen de contrôle mais il sert à apporter un appui conseil à la méthode de travail en la corrigeant et en l'améliorant au fur et à mesure. C'est un renforcement continu des capacités des acteurs en vue d'une plus grande efficacité. Le suivi sert à rendre disponibles les informations sur l'avancement des activités non seulement au niveau des communautés mais aussi à l'échelle la plus globale de la commune, du département, du pays, à partir de l'agrégation des informations obtenues à la base. Le suivi est un tableau de bord qui permet de piloter et d'accompagner efficacement le processus.

##### ➔ Le suivi par les Agents d'Hygiène

**L**es agents d'hygiène ou les animateurs (trices) effectueront un appui/suivi mensuel des équipes de relais communautaires de leur zone d'intervention durant toute la durée du processus de PHA. Cet appui/suivi, mensuel se fera à l'occasion des visites à domicile au début du programme et par la suite une fois tous les 2 mois,. L'objectif ne sera pas tant de contrôler mais plutôt de soutenir les relais communautaires dans leurs activités afin d'améliorer leurs performances et parfois

même, d'essayer de résoudre certains problèmes auxquels ils sont confrontés sur le terrain.

Les visites à domicile sont l'activité essentielle des relais communautaires et il est important de superviser plusieurs fois chaque relais communautaire dans cette activité. Pour ce faire, les agents d'hygiène et les animateurs (trices) s'appuieront sur la fiche de supervision des VAD. La supervision de cette activité doit être plus intense au démarrage du cycle.

Les agents d'hygiène et les animateurs feront des visites à domicile pour observer le comportement des populations en matière de lavage des mains, l'entretien des latrines et l'évacuation des eaux usées.

Dans leur rapport d'activités, ils pourront donner des indications – disponibilité et état des latrines, propreté de la concession, récipients couverts ou non, à même le sol ou non, etc. - sur le niveau de changement constaté lors du suivi.

Le suivi devra être intense au début de chaque activité notamment en ce qui concerne les visites de terrain. Il se ralentit au fur et à mesure que les acteurs à la base ont une bonne maîtrise de leurs activités.

Les agents d'hygiène ou les animateurs (trices) effectuent également un appui/suivi mensuel des maçons de leur zone d'intervention durant toute la durée du programme PHA. L'objectif principal sera de contrôler le travail des maçons et de leur apporter de conseils en matière de marketing et de recherche des clients.

Des fiches de suivi seront remplies régulièrement par les agents d'hygiène et animateurs (trices) et transmises aux responsables des Divisions HAB.

### **Le suivi par les Relais Communautaires**

Les AH suivent les activités des RC et des maçons locaux. Mais les RC, à leur tour font le suivi :

- de l'évolution de la demande des latrines et des puits perdus. Pour ce faire, le relais communautaire enregistre, au fur et à mesure, les familles intéressées par la construction des latrines et des puits perdus.
- de l'évolution de la construction de ces ouvrages notamment en effectuant les visites d'avancement sur les chantiers de construction des ouvrages d'assainissement.

### **Le suivi des activités par la Division Hygiène et Assainissement de Base**

La Division HAB est le centre de pilotage de la PHA au niveau départemental. Aussi son action de suivi s'opère-t-elle à divers niveaux.

**Sur le plan technique**, la Division Hygiène et Assainissement de Base assure :

- le suivi des activités des Agents d'Hygiène et celles des animateurs d'ONG à travers les réunions de coordination et de planification.
- la supervision des travaux de réalisation des latrines et des puits perdus réalisés par les maçons et/ ou les entreprises.
- le contrôle de la situation de l'hygiène et de l'assainissement dans les communautés.
- L'effectivité des réunions bimestrielles de tous les acteurs (agents d'hygiène, animateurs d'ONG, agents communaux, Relais communautaires, maçons,...)

Les communes doivent être impliqués dans le mécanisme de suivi et d'évaluation.

Le suivi/supervision des activités de la PHA par la Division HAB s'effectue à partir des visites des chantiers, de l'analyse des rapports de contrôle des travaux, de l'exploitation des fiches de suivi remplies par les AH et des rapports des ONG. Une fois tous les 2 mois, la Division HAB procède à une visite de terrain pour apprécier la situation de l'hygiène et de l'assainissement dans les communautés. La Division HAB exploite la base des données mis à jour régulièrement et utilise d'autres sources d'informations notamment les rapports d'ONG et des AH pour rendre disponible les indicateurs de performance du PHA. La Division HAB rédige le rapport trimestriel d'avancement d'activités dans le département et organise des réunions bimestrielles de coordination des acteurs de terrain que sont les AH, les animateurs d'ONG, la Mairie et les maçons.

**Sur le plan financier**, la Division Hygiène et Assainissement de Base procède à :

- la planification globale (annuelle) et détaillée (trimestrielle) des activités et des dépenses
- l'analyse des rapports financiers

#### **Le suivi par la Direction de l'Hygiène et de l'assainissement de base (DHAB)**

La DHAB est la structure nationale de pilotage de la PHA. A ce titre, la DHAB a la responsabilité de la coordination et du suivi global de l'exécution du processus de PHA. Dans ce cadre, la DHAB assure le suivi :

- de la planification et de l'exécution des activités au niveau des départements. L'organisation des réunions de coordination et l'exploitation des rapports semestriels des Divisions HAB permettent ce suivi.
- de la planification et de l'exécution du budget des départements à travers l'exploitation et l'analyse des rapports financiers trimestriels des départements
- la performance des ressources humaines à partir des entretiens avec les acteurs, les rapports,...
- de la coordination avec les autres programmes nationaux et des autres composantes par l'organisation et la participation des réunions et par l'échange des rapports.

## 8.2. Les outils du suivi et évaluation

### **Au niveau des maçons et des Relais communautaires :**

- Fiches de suivi (Etat d'avancement)
- Fiches d'informations
- Fiches de supervision (VAD)
- Fiches de sondage
- Listes de demandeurs

### **Au niveau des Agents d'Hygiène :**

- Comptes rendus des réunions (canevas)
- Canevas du programme réalisé/prévu (mensuel)
- Tableau récapitulatif des activités
- Fiches de suivi de l'utilisation + hygiène des ouvrages dans les écoles
- Calendriers de sortie
- Globalisation des sondages

### **Au niveau des communes**

- Comptes rendus des réunions bimensuelles
- Tableaux synthétiques des activités

### **Au niveau des Divisions HAB**

- Comptes rendus des réunions (mensuels)
- Rapport semestriel
- Procès verbaux des visites de chantier et réceptions provisoire et définitives
- Tableaux synthétiques trimestriels des activités (des agents d'hygiène et animateurs)
- Tableaux synthétiques trimestriels des données
- Tableau annuel budget/programme
- Courbes et graphes et réalisations et cartes GIS mis à jour par trimestre. Les supports visuels de suivi seront produits au fur et à mesure de l'avancement des activités et pourront être affichés dans les différents bureaux décentralisés et à la DHAB. Ces supports visuels permettent de suivre les évolutions et les dysfonctionnements en un « coup d'œil »

### **Au niveau de la DHAB**

- Base de données
- Tableau de bord (réalisation des activités et planification semestrielle) par département)
- Tableau budget/programme
- Globalisation des graphes et cartes

**Tableau 3 : Acteurs de suivi, rôle, support de suivi et moyen de suivi**

<b>Acteur</b>	<b>Objets de suivi</b>	<b>Démarche de suivi</b>	<b>Supports</b>
Relais communautaire (RC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation de l'hygiène</li> <li>• Changements comportements</li> <li>• Demandes d'ouvrages</li> <li>• Réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage initial et final</li> <li>• VAD</li> <li>• Enregistrement demandes</li> <li>• Visites d'avancement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches de sondage à remplir</li> <li>• Liste des demandeurs</li> </ul>
AH / ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités du RC</li> <li>• Activités du maçon</li> <li>• Hygiène des points d'eau</li> <li>• Appui technique aux animateurs</li> <li>• Utilisation et hygiène des latrines dans les ménages, les écoles et les lieux publics</li> <li>• Propreté des localités</li> <li>• Appui aux communes pour l'hygiène et l'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournées de terrain</li> <li>• Entretien/discussion avec les acteurs</li> <li>• Réunions d'échange ONG</li> <li>• Réunions avec les communes et comités de gestion</li> <li>• Sorties terrain</li> <li>• Observation sur le terrain (comparer par rapport au point de départ)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches de supervision des RC</li> <li>• Fiche de globalisation sondages</li> <li>• CR Réunions (canevas)</li> <li>• Programmation mensuelle</li> <li>• Tableau récapitulatif des activités par commune</li> <li>• Calendrier de sorties</li> </ul>
Division HAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités des AH et des ONG</li> <li>• Hygiène dans les communautés</li> <li>• Contrôle de réalisations</li> <li>• Contrôle situation d'hygiène</li> <li>• Mise à jour de bases de données au niveau du département</li> <li>• Budget/planification au niveau du département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de coordination et planification mensuelle</li> <li>• Analyse des rapports des AH et ONG</li> <li>• Visites de chantier</li> <li>• Réception provisoire et définitive des latrines institutionnelles et publiques</li> <li>• Collecte des fiches et exploitation des données</li> <li>• Analyse des rapports</li> <li>• Réunions avec les AH/ DDSP/ RAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CR réunions</li> <li>• Calendrier des réalisations</li> <li>• PV visites de chantier et réceptions ouvrages</li> <li>• Tableaux récapitulatifs trimestriels</li> <li>• Rapports semestriels</li> <li>• Tableau synthétique activités AH/ ONG par trimestre</li> <li>• Tableau synthétique des données par trimestre</li> <li>• Tableau budget/programme</li> <li>• Analyse des tendances par département</li> <li>• Carte et graphes des réalisations et activité</li> </ul>
DHAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités au niveau des Div / HAB</li> <li>• Budget départements</li> <li>• Performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des rapports financiers</li> <li>• Réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau des indicateurs</li> <li>• Tableau budget</li> <li>• Tableau évolution de</li> </ul>

	ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement des dépenses</li> </ul>		demandes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Album photos</li> <li>• Calendrier interventions</li> <li>• Analyse des tendances globales</li> </ul>
--	---	--	---

## IX. Evaluation

**D**ans le cadre de la PHA, le principal objectif de l'évaluation est de recueillir quelques données quantitatives sur les pratiques à promouvoir en rapport avec les objectifs définis et les résultats attendus. Il s'agit en fait d'une **autoévaluation**.

### 9.1. Echantillonnage

Pour chaque localité, il s'agira de mener l'évaluation au niveau :  
des principaux points d'eau utilisés par la population  
d'une partie des ménages :

1. 30 % si population inférieure à 500 personnes
2. 20 % si population comprise entre 500 et 1000 personnes
3. 10 % si population supérieure à 1000 personnes

Les animateurs et les agents d'hygiène auront au préalable à vérifier le nombre de ménages et de concessions dans chaque localité concernée.

### 9.2. Critères d'évaluation

#### 9.2.1. Au niveau des ménages

- **Dans le domaine de l'évacuation des excréta :**

1. Existence de latrines
2. Etat des latrines
3. Utilisation des latrines
4. Couvercle en place sur le trou de défécation
5. Etat de propreté des latrines
6. Présence d'un balai dans la cabine des latrines
7. Existence de latrines en construction

- **Dans le domaine du lavage des mains :**

1. Présence d'une réserve d'eau destinée au lavage des mains à proximité des latrines
2. Présence de savon destiné au lavage des mains à proximité des latrines

▪ **Dans le domaine de l'hygiène de l'eau de boisson :**

1. Source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche et en saison pluvieuse
2. Type de récipient utilisé pour le transport de l'eau de boisson
3. Lieu de stockage de l'eau de boisson
4. Type de couverture du récipient de stockage de l'eau de boisson
5. Emplacement du gobelet de puisage

**9.2.2. Au niveau des points d'eau**

1. Etat de fonctionnement du PEM
2. Nombre et types de récipients utilisés pour le transport de l'eau
3. Organisation en file d'attente
4. Etat de propreté des alentours

**9.3. Indicateurs de suivi**

Les indicateurs principaux du programme au niveau des objectifs sont présentés dans le tableau suivant. Ils sont en relation avec les objectifs du PNHAB.

**Tableau 4 : Evaluation / Indicateurs des programmes PHAB**

<b>Objectif intermédiaire de la composante</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyen de vérification</b>
Améliorer les conditions sanitaires et d'assainissement de base des populations dans les zones rurales et semi-urbaines dans la zone d'intervention	Nombre des ménages ayant adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base (se lavent les mains après défécation et avant les repas, hygiène de l'eau de boisson, protection des denrées alimentaires, propreté du ménage, etc.)	Études d'impact Rapports d'activité
<b>Objectif immédiat 1</b>		
Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines dans la zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de couverture de latrines familiales parmi les populations touchées</li> <li>• Le taux de latrines familiales utilisées et entretenues</li> <li>• Le taux de couverture de latrines institutionnelles dans les écoles et les centres de santé ainsi que dans les marchés et lieux publics parmi les populations touchées</li> <li>• Le taux de comités de santé opérationnels</li> <li>• Nombre de ménages ayant adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base parmi les populations touchées</li> <li>• Les relais communautaires couvrent 80% des villages cibles</li> <li>• Le taux de relais communautaires formés et opérationnels</li> <li>• L'enseignement régulier sur l'hygiène dans 85% des écoles touchées</li> </ul>	Enquêtes de terrain Rapports d'activités
<b>Objectif immédiat 2</b>		
Renforcer les capacités d'intervention des acteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de travail établis, approuvés par le CP et mis en œuvre</li> <li>• Budgets établis, approuvés par le CP et exécutés</li> <li>• Comptabilité entreprise et auditée sans remarques majeures</li> <li>• Rapports de suivi établis et approuvés par le CP</li> </ul>	Rapports d'activités Rapports des auditeurs

## X. Documents et outils nécessaires à la mise en œuvre de la PHA

Le tableau ci-après présente la liste des documents et outils nécessaires à la mise en œuvre efficace de la PHA. Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée selon les objectifs visés par les projets ou programmes qui mettent en œuvre la PHA.

**Tableau 5 : Documents et outils nécessaires à la mise en œuvre de la PHA**

Type d'activité	Documents et outils	Observation
Formation des agents d'hygiène, des animateurs et des relais communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 de formation des relais communautaires</li> <li>• Module 2 de formation des relais communautaires</li> <li>• Module 3 de formation des relais communautaires</li> <li>• Boîtes à images</li> </ul>	
Formation des maçons	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuels de construction des latrines</li> <li>• Maquettes de latrines</li> </ul>	
Information, Education et Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boîtes à images</li> <li>• Guide d'animation</li> <li>• Maquettes de latrines</li> </ul>	
Construction des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés types de construction et de contrôle</li> <li>• Devis référentiels</li> <li>• Plans types</li> </ul>	
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches de suivi et d'évaluation</li> </ul>	

## **Annexe 1 : Fiche de compte-rendu d'une séance d'animation**

## Fiche de compte-rendu d'une séance d'animation

<b>Commune :</b> .....	<b>Arrondissement :</b> .....
<b>Village :</b> .....	<b>Localité :</b> .....
<b>Date :</b> ...../...../.....	<b>Public cible :</b> .....
<b>Thème de l'animation :</b> .....	<b>Support d'animation :</b> .....
<b>Nom de l'animateur ou de l'agent d'hygiène :</b> ..... .....	<b>Heure de démarrage prévue :</b> ..... <b>Heure de début :</b> ..... <b>Heure de la fin :</b> .....
<b>Nombre de participants au début :</b>	<b>Nombre de participants à la fin :</b>
<b>Hommes :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<b>Hommes :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
<b>Femmes :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<b>Femmes :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
<b>Enfants :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<b>Enfants :</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

**Degré de mobilisation :**     Elevé     Acceptable     Bas

**Niveau de participation :**     Bon     Moyen     Faible

### Déroulement de la séance

### Questions essentielles suscitées

### Doléance enregistrée auprès de la population à l'issue de la séance

## **Annexe 2 : Éléments d'information sur la PHA**

## **Note pour l'introduction du programme PHA auprès des communautés**

(Réunion d'identification des relais communautaires)

---

La réunion d'identification des RC peut se dérouler en même temps que la réunion d'information si possible. Sinon, le faire dans un bref délai.

### **1. Activités à mener au niveau des communautés**

#### Au niveau des communautés où la SGPE est déjà constituée :

- Information de la SGPE sur le contenu du programme PHA et les tâches des RC
- Vérification que les RC sont d'accord avec les nouvelles tâches qui les attendent
- Dans le cas contraire, information sur les critères d'éligibilité, organisation et suivi de l'élection de nouveaux RC

#### Au niveau des communautés où la SGPE n'est pas encore constituée :

- Information des communautés sur le contenu du programme PHA, les tâches des RC, les critères d'éligibilité des RC
- Vérification que les candidats au poste de RC répondent bien aux critères et sont au courant des tâches qui les attendent (prioriser les volontaires)
- Suivi de l'élection ou du choix des relais communautaires

## **Guide de présentation du programme PHA auprès des communautés**

### Introduction

Avec la contribution de la population de votre localité (ou village), vous avez un point d'eau moderne et vous disposez d'une source d'eau potable près de chez vous. Le PADSEA souhaite également augmenter l'impact sanitaire de cet ouvrage en faisant la promotion de quelques mesures simples d'hygiène et d'assainissement qui peuvent grandement améliorer votre santé et celle de vos enfants.

### Objectifs du programme PHA

Les objectifs de ce programme sont d'inciter les familles de la localité (ou du village) :

- à consommer exclusivement l'eau du point d'eau moderne
- à améliorer ses comportements vis-à-vis de l'hygiène de l'eau de boisson et de l'hygiène des mains
- à construire des latrines et à les faire utiliser par tous les membres des familles

### Déroulement du programme

Le programme sera mené par 2 personnes de votre localité (un homme et une femme) que vous désignerez lors des élections de la structure de gestion de votre point d'eau. Nous les appellerons les relais communautaires.

Après leur élections, les relais communautaires seront formés par les agents d'hygiène ou par les animateurs (trices).

Ensuite, ils passeront de porte en porte pour sensibiliser vos familles et vérifier l'adoption des pratiques d'hygiène préconisées.

Le programme propose cette approche parce que les relais communautaires vivant dans la localité connaissent mieux les gens et leurs habitudes ; ils pourront donc leur causer en prenant des exemples concrets dans le village pour les amener à améliorer leurs comportements.

La campagne de promotion s'étalera sur environ 18 mois et portera sur :

- la promotion de la construction de latrines et des puits perdus
- la promotion de la protection de l'eau de boisson lors du transport, du stockage et de la consommation
- la promotion du lavage des mains à l'eau et au savon

Pour la construction des latrines, des maçons seront formés ou recyclés et équipés des moules pour la confection des dalles. Le projet ne donnera rien d'autre aux villageois pour la construction, les latrines proposées ne coûtant pas chères, tout le monde devrait pouvoir se les construire.

Les relais communautaires consacreront 2 demi-journées par semaine aux activités du programme. Leur action sera basée sur le bénévolat, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de rémunération pour leur travail. Le maçon travaillera à la demande des familles avec qui il s'entendra pour le coût de la main d'œuvre.

Cette approche est fondée sur la capacité des villageois à se prendre en charge eux-mêmes pour améliorer leur cadre de vie. Elle a déjà donné de bons résultats dans le cadre d'autres programmes menés dans le pays.

### **Principales activités des relais communautaires**

- Organiser la population pour l'entretien du point d'eau
- Faire un sondage initial pour connaître les pratiques des ménages avant la sensibilisation
- Faire 6 visites à domicile dans chaque ménage pour les sensibiliser, obtenir un engagement et renforcer les messages
- Participer aux réunions de sensibilisation organisées par l'agent d'hygiène
- Faire un sondage initial pour connaître les pratiques des ménages après la sensibilisation

### Critères de choix des relais communautaires

Vous voyez que dans ce programme, le rôle des relais communautaires est capital. La réussite du programme est liée à leur performance. C'est la population de la localité qui va les élire en tenant compte de certains critères qui nous paraissent essentiels :

- être âgé entre 25 et 50 ans
- être stable et résidant dans la localité
- être influent, responsable, respectueux
- mettant personnellement en pratique les préceptes d'hygiène
- avoir des aptitudes en communication
- être de préférence alphabétisé

Le choix des relais communautaires se fera lors de la mise en place de la structure de gestion.

### Critères de choix des maçons

Il existe déjà un certain nombre de maçons par commune au cours des phases précédentes du programme formés aux technologies d'assainissement vulgarisées dans le cadre de la stratégie nationale. Néanmoins, s'il est nécessaire d'en former au cours des années prochaines, ils seront identifiés selon certains critères, notamment :

- être stable et résidant dans la localité
- disposer de l'équipement de base du maçon (pelle, truelle, taloche, seau)

***Laissez les participants poser des questions d'éclaircissement.***

## **Annexe 3 : Fiche de compte-rendu de la formation des relais communautaires**

## Compte rendu de la formation des relais communautaires

**Date de la formation :** du ...../...../..... au ...../...../.....

**Lieu de formation :** .....

**Module de formation :**  Module 1  Module 2  Module 3

**Nom des formateurs :** .....

.....

**Nom du superviseur :** .....

**Nom de la SIS:** .....

### **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**1) Quels ont été les thèmes difficiles à assimiler par les relais communautaires ?**

**2) Quels ont été les thèmes faciles à assimiler par les relais communautaires ?**

**3) Quelles ont été les difficultés rencontrées lors de la formation ?**

**4) Observations des formateurs ?**

## LISTE DE PRESENCE POUR LA FORMATION DES RELAIS COMMUNAUTAIRES

N°	Nom, prénom des relais communautaires	Village/localité	Présence					Emargement	Observations
			J1	J2	J3	J4	J5		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									

## **Annexe 4 : Programme d'activités prévisionnel**

## Programme prévisionnel d'activités dans le cadre de la PHA

Commune : .....

Nom de l'agent d'hygiène ou de l'animateur : .....

Période : du ..... au .....

DATE / HORAIRE	VILLAGE	LOCALITE	ACTIVITÉS PREVUES	AGENT SUPERVISE (Maçon ou RC)	OBSERVATIONS

**Visa du Médecin chef ou du Coordonnateur**

## **Annexe 5 : Fiche récapitulative du sondage**

## Fiche de globalisation des données du sondage

Indicateurs	Village 1		Village 2		Village 3		Village 4		Village 5		Village 6		Village 7		Village 8		Total		
	Nb	Taux	Nb	Taux															
<b>1. Concessions visitées</b>																			
<b>2. Existence de latrines achevées, en construction ou en mauvais état</b>																			
2.1. Latrines existantes et en bon état																			
2.2. Latrines en mauvais état																			
2.3. Fosses creusées																			
2.4. Dalles construites et non posées																			
2.5. Dalles construites et posées																			
2.3. Latrines utilisées																			
<b>3. Utilisation et entretien des latrines achevées dans les concessions</b>																			
3.1 Latrines utilisées																			
3.2. Trou de défécation couvert																			
3.3. Latrines entretenues																			
3.4. Présence de balai dans cabine																			
3.5. Présence d'eau près des latrines																			
3.6. Présence de savon près des latrines																			
<b>4. Gestion des eaux usées</b>																			
4.1 Existence de puits perdus																			
4.2 Puits perdu en construction																			
4.3 Puits perdus en mauvais état																			
4.4 Puits perdus en bon état																			
<b>5. Ménages visités</b>																			
<b>6. Source prioritaire d'approvisionnement en eau de boisson</b>																			
6.1. BF en saison sèche																			
6.2. BF en saison des pluies																			
6.3. Forage en saison sèche																			
6.4. Forage en saison des pluies																			
6.5. Puits moderne en saison sèche																			
6.6. Puits moderne en saison des pluies																			
6.7. Citerne en saison sèche																			
6.8. Citerne en saison des pluies																			
6.9. Source traditionnelle en saison sèche																			
6.10. Source traditionnelle en saison des pluies																			
<b>7. Situation du récipient de stockage de l'eau de boisson</b>																			
7.1. Récipients à l'extérieur																			
7.2. Récipients à l'intérieur																			



Indicateurs	Village 1		Village 2		Village 3		Village 4		Village 5		Village 6		Village 7		Village 8		Total		
	Nb	Taux	Nb	Taux															
<b>8. Protection du récipient de stockage</b>																			
8.1. Dans un récipient non couvert																			
8.2. Dans un récipient mal couvert																			
8.3. Dans un récipient bien couvert																			
<b>9. Situation du gobelet de puisage</b>																			
9.1. Non visible																			
9.2. Par terre																			
9.3. Posé sur le couvercle																			
9.4. Déposé à l'intérieur du récipient																			
<b>10. Borne-fontaine</b>																			
10.1. Respect de l'ordre d'arrivée																			
10.2. Propreté des alentours																			
10.3. Saleté des alentours																			
10.4. Récipients couverts																			
10.5. Récipients non couverts																			
<b>11. Forage</b>																			
11.1. Respect de l'ordre d'arrivée																			
11.2. Propreté des alentours																			
11.3. Saleté des alentours																			
11.4. Récipients couverts																			
11.5. Récipients non couverts																			
<b>12. Puits moderne</b>																			
12.1. Respect de l'ordre d'arrivée																			
12.2. Propreté des alentours																			
12.3. Saleté des alentours																			
12.4. Récipients couverts																			
12.5. Récipients non couverts																			
<b>13. Puits traditionnel</b>																			
13.1. Respect de l'ordre d'arrivée																			
13.2. Propreté des alentours																			
13.3. Saleté des alentours																			
13.4. Récipients couverts																			
13.5. Récipients non couverts																			

## **Annexe 6 : Fiche de supervision des VAD**

## Fiche de suivi des visites a domicile (VAD)

**Village :** ..... **Localité :** .....  
**Commune :** ..... **Date de la supervision :** ...../...../.....

Thème de la visite à domicile	1 <sup>ère</sup> visite	2 <sup>ème</sup> visite
Construction des latrines et puits perdus		
Utilisation et entretien des latrines et puits perdus		
Lavage des mains		
Hygiène de l'eau de boisson		

N°	Indicateurs	Appréciation			Commentaires
		Oui		Non	
	<b><u>Préparation</u></b>				
1	Le ménage est informé				
2	Les RC ont leurs outils d'animation				
3	Les RC ont leur plan de localité				
4	Les RC ont de quoi écrire				
	<b><u>Déroulement</u></b>	<b>Bien</b>	<b>AB</b>	<b>Mal</b>	
5	Les RC ont fait les salutations d'usage et ont annoncé le but de la visite				
6	Les étapes de l'animation ont été suivies				
		<b>Oui</b>		<b>Non</b>	
7	La manipulation des images				
8	Les RC ont fait une synthèse par rapport aux bonnes pratiques				
9	Les RC ont débattu avec le ménage des contraintes par rapport aux bonnes pratiques				
10	Les RC ont fait prendre des engagements par le ménage				
11	Les RC ont fait l'enregistrement de l'activité sur le plan de la localité				
	<b><u>Participation</u></b>	<b>Oui</b>		<b>Non</b>	<b>(préciser le nombre de participants)</b>
12	Les hommes ont participé à la causerie				
13	Les femmes ont participé à la causerie				

14	Les enfants ont participé à la causerie				
----	---	--	--	--	--

**Principales remarques faites au relais communautaire**

N°	Remarques

**Appréciation générale du relais communautaire**

**Nom et signature de l'animateur  
ou de l'agent d'hygiène**

**Nom et signature  
du relais communautaire**

## **Annexe 7 : Fiche récapitulative des activités menées par les RC dans le cadre du programme PHA**



## Annexe 8 : **Fiche de suivi des maçons**

<b>Fiche de suivi des maçons</b>
----------------------------------

<b>Village :</b> .....	<b>Localité :</b> .....
<b>Commune :</b> .....	<b>Date de la supervision :</b> ...../...../.....

**A. Supervision des travaux en cours**

N°	Nom du chef de famille/ménage	Etat d'avancement des travaux		
		fouilles	soubassement	dalle
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

**B. Bilan des réalisations depuis le démarrage du programme**

Nombre de fosses creusées	
Nombre de soubassements réalisés	
Nombre de dalles confectionnées	
Nombre de latrines achevées	

**C. Observations et recommandations**

.....

.....

.....

.....

Nom et signature de l'animateur  
ou de l'agent d'hygiène

Nom et signature  
du maçon

## **Annexe 9 : Fiche de supervision des agents d'hygiène et des animateurs**

## Fiche de supervision des agents d'hygiène et des animateurs

<b>Commune :</b> .....	<u>Activité supervisée</u>
<b>Arrondisst :</b> .....	<input type="checkbox"/> Supervision des RC lors d'1 VAD
<b>Village :</b> .....	<input type="checkbox"/> Supervision d'un agent d'hygiène ou
<b>Localité :</b> .....	d'un animateur lors d'une réunion
<b>Date de la supervision :</b> ...../...../.....	<input type="checkbox"/> Suivi du maçon

### D. Points à observer lors de la VAD ou d'une réunion

N°	Indicateurs	Appréciation			Commentaires
		Oui		Non	
	<b>Préparation</b>				
1	Le ménage ou la population est informée				
2	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont leurs outils d'animation				
3	Les RC ont leur plan de quartier				
4	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont de quoi écrire				
	<b>Déroulement</b>	<b>Bien</b>	<b>AB</b>	<b>Mal</b>	
5	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont fait les salutations d'usage et ont annoncé le but de la visite				
6	Les étapes de l'animation ont été suivies				
		<b>Oui</b>		<b>Non</b>	(préciser le nombre de participants)
7	La manipulation des images				
8	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont fait une synthèse par rapport aux bonnes pratiques				
9	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont débattu avec le ménage ou la population des contraintes par rapport aux bonnes pratiques				
10	Les RC ou l'animateur ou l'agent d'hygiène ont fait prendre des engagements par le ménage				
11	Les RC ont fait l'enregistrement de l'activité sur le plan de quartier				
	<b>Participation</b>	<b>Oui</b>		<b>Non</b>	(préciser le nombre de participants)
12	Les hommes ont participé à la causerie				
13	Les femmes ont participé à la causerie				
14	Les enfants ont participé à la causerie				



**E. Comportement de l'animateur ou de l'agent d'hygiène supervisé**

N°	Indicateurs	Appréciation		Commentaires
		Oui	Non	
1	L'animateur ou l'agent d'hygiène était à l'heure			
2	L'animateur ou l'agent d'hygiène avait sa fiche de supervision			
3	L'animateur ou l'agent d'hygiène prend des notes pour la rétro-information			
4	L'animateur ou l'agent d'hygiène a perturbé le travail des relais communautaires			
5	L'animateur ou l'agent d'hygiène a fait de la rétro-information			
<b>Dans le cadre spécifique de la supervision du maçon</b>				
6	L'animateur ou l'agent d'hygiène a contrôlé tous les soubassements réalisés par le maçon depuis sa dernière visite			
7	L'animateur ou l'agent d'hygiène a contrôlé toutes les dalles réalisées par le maçon depuis sa dernière visite			

**Points forts de la rétro-information**

.....

.....

.....

.....

**Points faibles de rétro-information**

.....

.....

.....

.....

**Difficultés rencontrées par l'agent d'hygiène ou l'animateur supervisé**

.....

.....

.....

.....

**F. Conclusion et recommandations**

.....

.....

.....

.....

**Nom et signature de l'animateur  
ou de l'agent d'hygiène supervisé**

**Nom et signature du superviseur**

## **Annexe 10 : Canevas du rapport mensuel des superviseurs**

# Canevas du rapport d'avancement mensuel de mise en œuvre de la PHA

## 1. Bilan des activités réalisées dans le mois

<b>Activités</b>	<b>Bilan mensuel</b>		<b>Bilan trimestriel</b>	
	Quantité prévue	Quantité réalisée	Quantité prévue	Quantité réalisée
<b>VI. Réalisation de latrines dans les centres de santé et les écoles</b>				
Etude de milieu (assainissement)				
Dossier communautaire (assainissement)				
Réalisation de latrines communautaires				
<b>VII. Mise en œuvre de la PHA dans les localités</b>				
Formation des relais communautaires				
Suivi des relais communautaires				
Suivi des maçons				
Suivi des agents d'hygiène ou des animateurs				

### Remarques :

- Donner certains détails utiles tels que :
  - le type de formation, le nombre de RC formés, etc.
  - le nombre de latrines familiales construites, , etc.)
- Expliquer les retards
- Joindre les compte-rendus ou rapports à transmettre à la DivHAB (rapport de formation des RC, d'étude de milieu, dossiers communautaires complets)
- Joindre les programmes d'activités réalisés par les agents d'hygiène, les animateurs et les superviseurs
- Joindre tableau récapitulatif des indicateurs de suivi mensuels

## 2. Difficultés rencontrées

Evoquer les principales difficultés rencontrées au cours du mois (difficultés logistiques, socio-culturelles, climatiques, retard de paiement, maladies, etc.) et les solutions adoptées ou proposées.

## 3. Informations utiles

Relater toutes les informations recueillies qui peuvent influencer le bon déroulement du programme (rencontres de partenaires, formations annexes, développement d'autres programmes en synergie avec le projet, etc.).

## 4. Contenu du programme prévisionnel

<b>Activités</b>	<b>Quantité prévue pour le mois</b>
<b>Réalisation de latrines dans les centres de santé et les écoles</b>	
Etude de milieu (assainissement)	
Dossier communautaire (assainissement)	
Réalisation de latrines communautaires	
<b>Mise en œuvre de la PHA dans les localités</b>	
Formation des relais communautaires	
Suivi des relais communautaires	
Suivi des maçons	
Suivi des agents d'hygiène ou des animateurs	

## **5. Conclusion/recommandations**

- Apprécier l'état d'avancement général du programme
- Faire éventuellement des suggestions pour une amélioration du déroulement du projet.

Département de : .....

**Tableau récapitulatif des sorties d'appui effectuées par les agents d'hygiène dans le cadre de la mise en œuvre de la PHA**

Agents d'hygiène	Nb de loc. à suivre	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6		Mois 7		Mois 8		Mois 9		Mois 10		Mois 11		Mois 12		Total			
		Nb	%																										
AH1			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
AH2			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
AH3			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
AH4			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>###</b>																										

**Tableau récapitulatif des sorties d'appui effectuées par les animateurs (trices) dans le cadre de la mise en œuvre de la PHA**

Animateur	Nb de loc. à suivre	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6		Mois 7		Mois 8		Mois 9		Mois 10		Mois 11		Mois 12		Total			
		Nb	%																										
Anim. 1			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
Anim. 2			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
Anim. 3			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
Anim. 4			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
Anim. 5			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>###</b>																										

**Tableau récapitulatif des sorties d'appui effectuées par les superviseurs dans le cadre de la mise en œuvre de la PHA**

Superviseur	Nb de loc. à suivre	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6		Mois 7		Mois 8		Mois 9		Mois 10		Mois 11		Mois 12		Total			
		Nb	%																										
C/SHAB			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
RIEC			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
Coord. ONG			###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###		###	0	###
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>###</b>																										

## **Annexe 11 : Fiche de sondage**

## Fiche de sondage

<b>Département :</b>	<b>Commune :</b>
<b>Village :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Date de démarrage du sondage :</b>	<b>Date d'achèvement du sondage :</b>
<b>Nombre de ménages de la localité :</b>	<b>Nombre de concessions de la localité :</b>
<b>Nom du RC 1 :</b>	<b>Nom du RC 2 :</b>
<b>Nom de l'animateur ou de l'agent d'hygiène superviseur :</b>	

**N.B.** Cette partie est à remplir par l'animateur ou l'agent d'hygiène

### Note à l'attention des enquêteurs

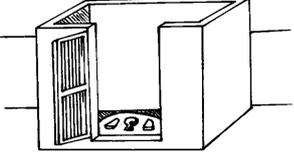
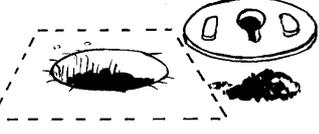
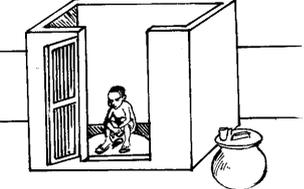
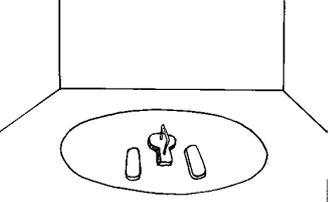
- Cette fiche est destinée à recueillir les données au niveau d'une partie des ménages d'une localité et des principaux points d'eau utilisés par la population
- La procédure d'enregistrement des données sera la suivante :
  - 1 bâtonnet (/) correspond à 1 réponse
  - 2 bâtonnets (//) correspondent à 2 réponses
  - 3 bâtonnets (///) correspondent à 3 réponses
  - 4 bâtonnets (////) correspondent à 4 réponses
  - 4 bâtonnets barrés (////) correspondent à 5 réponses
- Une fois l'enquête achevée, l'animateur ou l'agent d'hygiène totalisera le nombre de bâtonnets et inscrira le total et le pourcentage dans les cases correspondantes. Exemple :

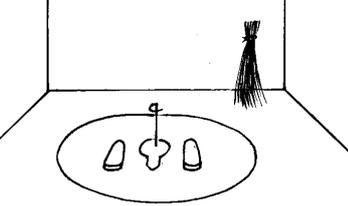
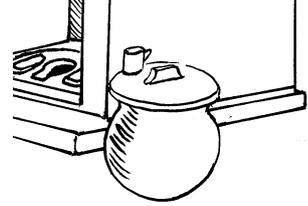
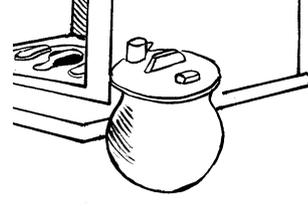
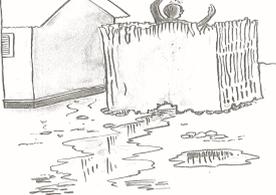
<b>Code 1.</b>	<b>91</b>	<b>100 %</b>
----------------	-----------	--------------

Il reportera ensuite ces chiffres dans la fiche de globalisation des données.

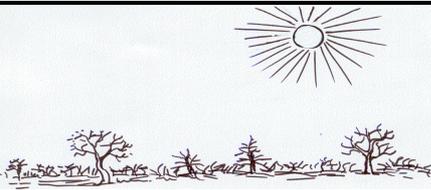
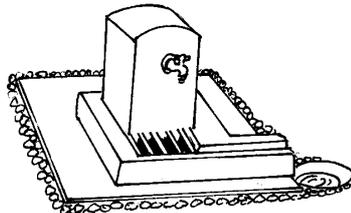
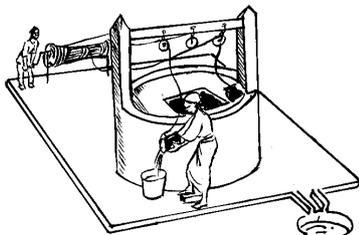
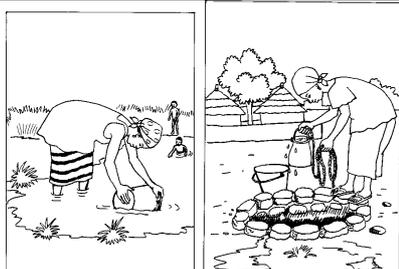
- Pour le calcul des pourcentages, **différents dénominateurs** seront utilisés :
  - Question 1 : Nombre total de concessions existantes
  - Questions 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5 : Nombre de concessions visitées (code 1)
  - Questions 2.2 : Nombre de latrines existantes (code 2.1+code 2.2)
  - Questions 3.1 à 3.6 : Nombre de latrines existantes soit le total des réponses à la question 2.1 (code 2.1)
  - Question 4.1, 4.2 et 5 : Nombre de ménages existants
  - Question 4.3 et 4.4 : Nombre de puits perdus existants (code 4.1)
  - Question 6 : Nombre de ménages visités (réponses enregistrées pour chaque saison) (code 5)
  - Question 7, 8 et 9 : Nombre de ménages visités (code 5)
  - Questions 10.1-10.2-10.3 ; 11.1-11.2-11.3 ; 12.1-12.2-12.3 ; 13.1-13.2-13.3 : Nombre total de point d'eau utilisés
  - Questions 10.4, 10.5 ; 11.4, 11.5 ; 12.4, 12.5 ; 13.4, 13.5 : Nombre total de personnes observées au point d'eau pendant une durée de trois heures transportant de l'eau.

## A. Au niveau des concessions (assainissement/lavage des mains/puits perdus)

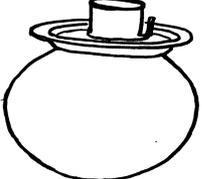
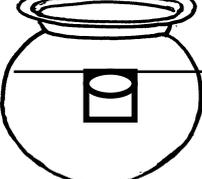
1. Concessions visitées			
		Code 1.	
2. Existence de latrines achevées, en construction ou en mauvais état			
	Latrines existantes et en bon état	Code 2.1.	
	Latrines en mauvais état	Code 2.2.	
	Fosses creusées	Code 2.3.	
	Dalles construites et non posées	Code 2.4.	
	Dalles construites et posées	Code 2.5.	
3. Utilisation et entretien des latrines achevées dans les concessions			
	Latrines utilisées	Code 3.1.	
	Trou de défécation couvert	Code 3.2.	

	<p>Latrines entretenues</p>	<p>Code 3.3.</p>		
	<p>Présence d'1 balai dans la cabine</p>	<p>Code 3.4.</p>		
	<p>Présence d'eau près des latrines</p>	<p>Code 3.5.</p>		
	<p>Présence savon près des latrines</p>	<p>Code 3.6.</p>		
<p><b>4. Gestion des eaux usées</b></p>				
	<p>Existence de puits perdus</p>	<p>Code 4.1</p>		
	<p>Puits perdu en construction</p>	<p>Code 4.2</p>		
	<p>Puits perdu en mauvais état</p>	<p>Code 4.3</p>		
	<p>Puits perdu en bon état</p>	<p>Code 4.4</p>		

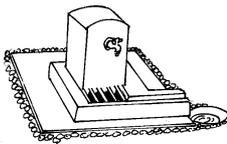
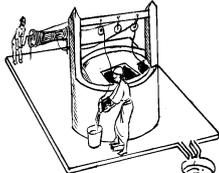
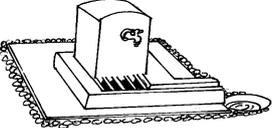
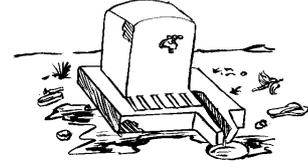
## B. Sondage au niveau des ménages (eau de boisson)

5. Ménages visités			
	<b>Code 5.</b>		
6. Sources prioritaires d'approvisionnement en eau de boisson	 <p style="text-align: center;">saison sèche</p>	 <p style="text-align: center;">saison des pluies</p>	
	<b>Code 6.1.</b>		<b>Code 6.2.</b>
	<b>Code 6.3.</b>		<b>Code 6.4.</b>
	<b>Code 6.5.</b>		<b>Code 6.6.</b>
	<b>Code 6.7.</b>		<b>Code 6.8.</b>
	<b>Code 6.9.</b>		<b>Code 6.10.</b>

\* Pour chaque saison, une et une seule réponse est admise : il s'agit de la source la plus utilisée.

7. Situation du récipient de stockage de l'eau de boisson			
	A l'extérieur	Code 7.1	
	A l'intérieur	Code 7.2	
8. Protection du récipient de stockage de l'eau de boisson			
	Dans un récipient non couvert	Code 8.1	
	Dans un récipient mal couvert	Code 8.2	
	Dans un récipient bien couvert	Code 8.3	
9. Situation du gobelet de puisage de l'eau de boisson			
	Non visible	Code 9.1	
	Par terre	Code 9.2	
	Posé sur le couvercle	Code 9.3	
	Déposé à l'intérieur du récipient	Code 9.4	

### C. Sondage au niveau des points d'eau

	 <b>10. Borne-fontaine</b>	 <b>11. Forage</b>	 <b>12. Puits moderne</b>	 <b>13. Puits traditionnel</b>
<b>Respect de l'ordre d'arrivée</b>				
				
	<b>10.1</b>	<b>11.1</b>	<b>12.1</b>	<b>13.1</b>
<b>Etat de propreté du point d'eau</b>				
 <b>Propreté des alentours</b>				
	<b>10.2</b>	<b>11.2</b>	<b>12.2</b>	<b>13.2</b>
 <b>Saleté des alentours</b>				
	<b>10.3</b>	<b>11.3</b>	<b>12.3</b>	<b>13.3</b>
<b>Protection du récipient de transport de l'eau de boisson</b>				
Nombre total de personnes observées au point d'eau pendant une durée de trois heures transportant de l'eau.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 <b>Récipients non couverts au cours du transport</b>				
	<b>10.4</b>	<b>11.4</b>	<b>12.4</b>	<b>13.4</b>
 <b>Récipients couverts au cours du transport</b>				
	<b>10.5</b>	<b>11.5</b>	<b>12.5</b>	<b>13.5</b>

## **Annexe 12 : Fiche d'état d'avancement des demandes**



